



MINISTÈRE DU BUDGET ET
DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT

**MINISTÈRE DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT**



**DIRECTION GÉNÉRALE
DES MARCHÉS PUBLICS**

*BP V 169 Abidjan - Tél : 27 22 55 88 88
Site web : www.marchespublics.ci*



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

**RAPPORT D'ACTIVITES
DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2021**

MARS 2022

SOMMAIRE

SIGLES ET ABBREVIATIONS	3
INTRODUCTION.....	8
I. PRESENTATION DE LA DIRECTION GENERALE DES MARCHES PUBLICS.....	9
II. OBJECTIFS ET PRIORITES DE L'ANNEE 2021.....	11
III. RESULTATS GLOBAUX.....	12
III.1 - ETAT D'EXECUTION DU PLAN D'ACTION STRATEGIQUES (PAS) 2021	12
III.2 – GESTION DES OPERATIONS DE MARCHES PUBLICS	13
III.1.1 - PLANIFICATION DES LIGNES BUDGETAIRES	13
III.1.2 - APPROBATION DES MARCHES	13
IV. ACTIVITES DES SERVICES RATTACHES AU DIRECTEUR GENERAL.....	16
IV.1 - ACTIVITES DU SERVICE CENTRAL DU COURRIER.....	16
IV.2 - ACTIVITES DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES	17
ET DES MOYENS GENERAUX.....	17
IV.3- ACTIVITES DES DIRECTIONS REGIONALES DES MARCHES PUBLICS	18
IV.3.1- APPROBATION DES MARCHES EN REGION	18
IV.3.2- GAINS REALISES SUR LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS EN REGION	20
V. ACTIVITES DES DIRECTIONS CENTRALES	21
V.1 - ACTIVITES DE LA DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES REGIMES PARTICULIERS.....	21
V.2 - ACTIVITES DE LA DIRECTION DES Procédures et Opérations	24
V.3 – ACTIVITES DE LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION, DE LA FORMATION ET DE LA COMMUNICATION	32
V.4 – ACTIVITES DE LA DIRECTION DES STATISTIQUES ET DES ETUDES	39
VI. CONTRAINTES ET DIFFICULTES	44
VII. PERSPECTIVES 2022	44

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AC	: Autorité Contractante
AFD	: Agence Française de Développement
ANO	: Avis de Non Objection
ANRMP	: Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics
AOO	: Appel d'Offres Ouvert
AOR	: Appel d'Offres Restreint
C2D	: Contrat de Désendettement et de Développement
COJO	: Commission d'Ouverture des Plis et de Jugement des Offres
CPMP	: Cellule de Passation des Marchés Publics
DGMP	: Direction Générale des Marchés Publics
DPO	: Direction des Procédures et Opérations
DR	: Direction Régionale
DRRP	: Direction de la Règlementation et des Régimes Particuliers
DSE	: Direction des Statistiques et des Etudes
DSIFC	: Direction du Système d'Information, de la Formation et de la Communication
FAD	: Fonds Africain de Développement
FIDA	: Fonds International pour le Développement de l'Agriculture
JICA	: Agence Japonaise de Coopération Internationale
LCVM	: Lettre de Commande Valant Marché
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PPM	: Plan de Passation des Marchés
PSPM	: Plan Simplifié de Passation des Marchés
SIGOMAP	: Système Intégré de Gestion des Opérations de Marchés Publics
SIGMAP	: Système Intégré de Gestion des Marchés Publics

MOT DU DIRECTEUR GENERAL

La Direction Générale des Marchés Publics, sous l'autorité du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, a mis en œuvre des réformes majeures visant à renforcer l'efficacité et la crédibilité du processus de passation des marchés publics. **Il s'agit notamment de la facilitation de l'accès des Petites et Moyennes Entreprises (PME) à la commande publique** constitue l'un des axes importants de ces réformes.

Les résultats des réformes ont permis à la DGMP d'obtenir la certification ISO 9001 version 2015 pour la chaîne de valeurs dans le contrôle des opérations de marchés, la formation, l'information et la sensibilisation des différents acteurs. Grâce au professionnalisme et au dynamisme de notre équipe, nous nous sommes adaptés à de nouveaux modes de travail induits par la démarche qualité et la dématérialisation des procédures.

La Direction Générale des Marchés Publics reste engagée à poursuivre les réformes structurantes pour la satisfaction des usagers clients et de tous ses partenaires, parce qu'avant tout, vous restez pour nous des partenaires privilégiés.

YOUL Sansan François

Administrateur Général des Services Financiers
Directeur Général des Marchés Publics

CHIFFRES ET INDICATEURS CLES DE LA GESTION 2021

- ❖ Nombre de marchés approuvés : 5107

- ❖ Montant des marchés approuvés : 854,0 milliards de FCFA
 - ✚ *Part Travaux : 467,1 milliards de FCFA soit 55%*
 - ✚ *Part Fournitures (dont LCVM) : 198,9 milliards de FCFA, soit 23%*
 - ✚ *Part Prestations : 187,9 milliards de FCFA, soit 22%*

- ❖ Part des Petites et Moyennes Entreprises (PME) : 431 2 milliards de FCFA, soit 37,7%

- ❖ Délai moyen de passation des marchés : 91,7 jours

- ❖ Degré de concentration des marchés publics : 0,004
(Commentaire : Faible concentration des marchés publics selon l'indice d'Herfindahl-Hirschman)

- ❖ Nombre d'acteurs des marchés publics formés : 1134 personnes dont
 - *1071 personnes en Centrale*
 - *et 63 personnes en Région*

EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2021

ILLUSTRATION PAR DES IMAGES

- Installation de la Direction Générale dans ses nouveaux locaux à Cocody, à la Riviera Bonoumin le 12 juillet 2021.

- Audit de suivi à 12 mois : la DGMP maintient son certificat ISO 9001 version 2015.

FOCUS SUR LE DISPOSITIF D'APPUI A L'EFFICACITE GLOBALE DES MARCHES PUBLICS

ADOPTION DE SEPT DECRETS D'APPLICATION DE L'ORDONNANCE N°2019-679 DU 24 JUILLET 2019 PORTANT CODE DES MARCHES PUBLICS

- le décret portant régime des conventions entre entités assujetties au Code des marchés publics ;
- le décret fixant les modalités d'exécution des crédits budgétaires dans le cadre des procédures prévues par le Code des marchés publics ;
- le décret fixant les modalités de constitution des garanties et de révocation des garants dans les marchés publics ;
- le décret portant modalités d'application des sanctions des violations de la réglementation des marchés publics ;
- le décret fixant les seuils de référence, de validation et d'approbation dans le cadre de la passation des marchés publics ;
- le décret portant attribution, composition et fonctionnement des Cellules de passation des marchés publics ;
- le décret portant conditions et modalités de résiliation des marchés publics.

Ces décrets concourent à remédier aux insuffisances de la réglementation des marchés publics et à mettre le système national des marchés publics en cohérence avec les normes communautaires. Au cours de la gestion 2022, le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, à travers ses services compétents, s'attèlera à la diffusion de ces décrets et à la formation des acteurs afin d'accroître l'efficacité des marchés publics.

BANQUE DE DONNEES DES PRIX DE REFERENCE (BDPR)

La BDPR est une plateforme informatique comprenant douze mille deux cent dix-sept (12.217) items répartis en trois (3) domaines d'activités, en l'occurrence les fournitures et équipements, les travaux et les prestations. Elle vise à réduire les déperditions budgétaires. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- disposer d'un référentiel unique pour toute l'administration ;
- permettre à l'acheteur public de disposer d'un répertoire d'items diversifiés et actualisés ;
- contribuer à une description plus appropriée des caractéristiques des biens et services ;
- permettre une meilleure maîtrise de la dépense publique à travers un outil de prévision budgétaire plus réaliste.

INTRODUCTION

Erigée en Direction Générale par décret n°2019-1120 du 18 décembre 2019 portant organisation du Ministère chargé du Budget, la Direction Générale des Marchés Publics a vu ainsi le renforcement de sa mission de contrôle des opérations de passation et d'exécution des marchés confiée à l'ex-Direction des Marchés Publics.

En 2021, la DGMP a fait face à des défis majeurs dans la réalisation de sa mission de contrôle en raison de son nouveau statut. Il s'agissait notamment de la consolidation des acquis de la certification obtenue en 2020 par une démarche d'amélioration continue de ses procédures et le renforcement de capacités des acteurs des marchés publics sur les dispositions du nouveau Code des marchés publics. A cela s'ajoute l'installation de la Direction Générale dans ses nouveaux locaux à Cocody, à la Riviera Bonoumin. Ce qui a eu pour conséquences la perturbation de ses activités.

Au terme de la gestion au titre de l'année 2021, il convient de faire un bilan des activités réalisées.

Le présent rapport s'articule autour des points suivants :

- I. Présentation de la Direction Générale des Marchés Publics ;**
- II. Objectifs et priorités de l'année 2021 ;**
- III. Résultats globaux de la gestion 2021 ;**
- IV. Activités des Services rattachés au Directeur Général ;**
- V. Activités des Directions centrales ;**
- VI. Mise en œuvre de dispositifs d'appui à l'efficacité globale des marchés publics ;**
- VII. Contraintes et difficultés liées à la gestion 2021 ;**
- VIII. Perspectives 2022.**

I. PRESENTATION DE LA DIRECTION GENERALE DES MARCHES PUBLICS

La Direction Générale des Marchés Publics est l'une des cinq Directions Générales du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat.

I.1 - MISSION DE LA DIRECTION GENERALE DES MARCHES PUBLICS

Aux termes du décret n°2019-1120 du 18 décembre 2019 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) est chargée d'assurer :

- le conseil et l'assistance technique et juridique aux autorités contractantes et aux maîtres d'ouvrage, notamment pour la planification de la commande publique et l'appui à la budgétisation des commandes ;
- le suivi de l'obligation de passation de marché ;
- l'examen et l'authentification des dossiers d'appels d'offres ;
- l'examen des dossiers d'approbation des marchés, dans les cas prévus par la réglementation ;
- la centralisation et la publication des avis d'appels à la concurrence au Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire ;
- le contrôle a priori et le contrôle a posteriori de la régularité des procédures de passation des marchés publics ;
- la validation des propositions d'attribution des marchés ainsi que l'autorisation des procédures dérogatoires ;
- le suivi et l'évaluation de l'exécution des marchés publics ;
- la centralisation et la diffusion de la réglementation ainsi que de toute autre information sur les marchés publics ;
- la réforme de la réglementation et des procédures relatives aux marchés publics ;
- la formation et la sensibilisation des acteurs des marchés publics ;
- l'encadrement et le contrôle du fonctionnement des Cellules de passation des marchés ;
- la création et la gestion des bases de données sur les marchés publics ;
- la production des statistiques et la réalisation d'études relatives aux marchés publics.

I.2 - ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE DES MARCHES PUBLICS

La Direction Générale des Marchés Publics est animée par un Directeur Général assisté d'un Directeur Général Adjoint.

Les structures rattachées au Directeur Général sont :

- 9 Directions Régionales (DR) des Marchés Publics ;
- Le Service des Ressources Humaines et des Moyens Généraux ;
- Le Service Central du Courrier.

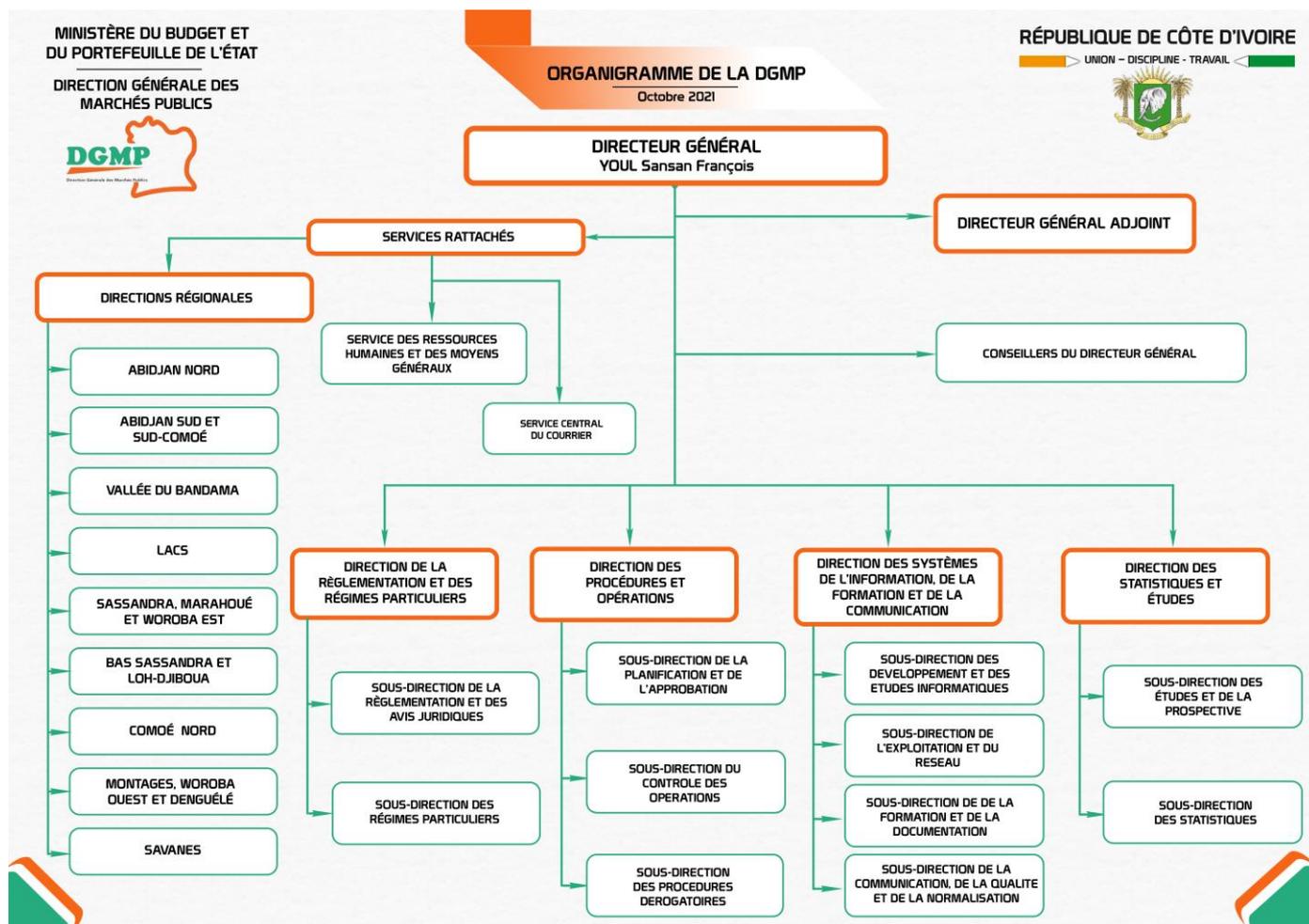
La DGMP comprend quatre (4) Directions Centrales :

- La Direction de la Réglementation et des Régimes Particuliers. Elle comprend deux (2) Sous-directions :
 - ✓ la Sous-direction de la Réglementation et des Avis juridiques ;
 - ✓ la Sous-direction des Régimes Particuliers.
- La Direction des Procédures et Opérations. Elle comprend trois (3) Sous-directions et une (1) Cellule :
 - ✓ la Sous-direction de la Planification et de l'Approbation ;
 - ✓ la Sous-direction du Contrôle des Opérations ;
 - ✓ la Sous-direction des Procédures Dérogatoires ;
 - ✓ la Cellule de Gestion des Opérations du Contrat de Désendettement et de Développement.

- La Direction des Systèmes d'Information, de la Formation et de la Communication. Elle comprend quatre (4) Sous-directions :
 - ✓ la Sous-direction des Développements et des Etudes Informatiques ;
 - ✓ la Sous-direction de l'Exploitation et du Réseau ;
 - ✓ la Sous-direction de la Formation et de la Documentation ;
 - ✓ la Sous-direction de la Communication, de la Qualité et de la Normalisation.

- La Direction des Statistiques et des Etudes. Elle comprend deux (2) Sous-directions :
 - ✓ la Sous-direction des Etudes et de la Prospective ;
 - ✓ la Sous-direction des Statistiques.

ORGANIGRAMME DE LA DGMP



II. OBJECTIFS ET PRIORITES DE L'ANNEE 2021

Le poids des dépenses publiques assujetties à la passation des marchés publics constitue un enjeu important dans l'exécution du budget de l'Etat. Pour l'année 2021, la part du budget soumise à la passation de marchés publics s'élève à 4 127,9 milliards de FCFA sur le budget adopté qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 8 398,9 milliards de FCFA, soit 49,1%. En 2020, cette part s'élevait à 3 964,6 milliards de FCFA et représentait 47,9% du budget national dont le montant adopté était de 8 061,0 milliards de FCFA.

La Direction Générale des Marchés Publics, de par son activité, est un acteur important de l'exécution du budget de l'Etat.

A ce titre, sous la tutelle du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, la Direction Générale des Marchés Publics s'est dotée d'un Plan d'Actions Stratégiques (PAS) pour l'exercice 2021, construit autour des actions suivantes :

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : RENFORCER L'AUTOMATISATION DES OPERATIONS

- **Objectif Opérationnel 1 : Améliorer la performance des outils informatiques**
 - Action 1 : Mettre en exploitation le SIGOMAP (phase I)

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : CONSOLIDER LA MAITRISE DE LA DEPENSE PUBLIQUE

- **Objectif Opérationnel 2 : Mettre en place des outils performants de prévision**
 - Action 2 : Mettre en exploitation la Banque des Données et des Prix de Référence,
 - Action 3 : Connecter 50 Collectivités au SIGMAP,
 - Action 4 : Connecter 35 Etablissements Publics Nationaux (EPN) au SIGMAP ;

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : RENFORCER L'IMAGE ET LA PERCEPTION DU SYSTEME DES MARCHES PUBLICS

- **Objectif Opérationnel 3 : Respecter les Exigences normatives applicables à la DGMP**
 - Action 5 : Réaliser l'audit de suivi à 12 mois du SMQ
- **Objectif Opérationnel 4 : Outiller les acteurs en vue d'une mise en œuvre efficace des procédures de marchés publics**
 - Action 6 : Former les acteurs des marchés publics sur les dispositifs édictés par le Code des marchés publics
- **Objectif Opérationnel 5 : Informer les acteurs et partenaires du système des marchés publics**
 - Action 7 : Concevoir et mettre en exploitation un nouveau site internet pour la DGMP,
 - Action 8 : Réaliser un film institutionnel et 5 capsules sur les marchés publics.

III. RESULTATS GLOBAUX

III.1 - ETAT D'EXECUTION DU PLAN D' ACTIONS STRATEGIQUES (PAS) 2021

Le PAS 2021 de la Direction Générale des Marchés Publics se décline en trois (3) objectifs stratégiques, cinq (5) objectifs opérationnels et huit (8) actions.

La situation détaillée de réalisation des actions du PAS se présente comme suit :

- **A1 : Mettre en exploitation la phase 1 du Système Intégré de Gestion des Opérations de Marchés Publics (SIGOMAP)**

Le SIGOMAP dans sa phase 1 est opérationnel et tous les ministères sont connectés. Cette première phase de l'appliquatif permet l'élaboration, la transmission et la validation des plans de passation des marchés, des dossiers de consultation, des documents issus des travaux des commissions d'évaluation des offres en ligne.

Le SIGOMAP a permis de réaliser les opérations suivantes :

- 4 417 Plans de Passation des Marchés (PPM) ;
- 1 825 Dossiers d'Appel à la Concurrence ;
- 810 dossiers ouverts ;
- 696 dossiers analysés ;
- 627 dossiers jugés.

- **A2 : Mettre en exploitation la Banque de Données des Prix de Référence (BDPR)**

La mise en exploitation de la BDPR est effective et l'appliquatif est accessible via l'adresse : www.bdpr.finances.gouv.ci.

En effet, on dénombre quatre cent cinq (405) Autorités Contractantes, trente-huit (38) acteurs des structures de contrôle et huit (8) maitres d'œuvres qui ont utilisé la BDPR à fin décembre 2021.

- **A3 : Connecter 50 collectivités au SIGMAP**

Les cinquante (50) collectivités prévues pour cette gestion sont entièrement connectées au SIGMAP depuis le 25 septembre 2021 (liste en **annexe 1**).

- **A4 : Connecter 35 Etablissements Publics Nationaux (EPN) au SIGMAP**

La connexion des trente-cinq (35) EPN a pris fin le 11 septembre 2021 (liste en **annexe 2**).

- **A5 : Réaliser l'audit de suivi**

L'audit de suivi à 12 mois a été réalisé du 27 au 29 octobre 2021 par le Cabinet SGS. Cet audit a abouti au maintien de la certification ISO 9001 version 2015 de la Direction Générale des Marchés Publics obtenue le 20 septembre 2020.

- **A6 : Former les acteurs des marchés publics sur les dispositifs édictés par le Code des Marchés Publics**

1 134 acteurs ont été formés en 2021 dont 1 071 formés au niveau central et 63 au niveau des Directions Régionales. L'objectif assigné était de 1000 acteurs à former. Le taux de réalisation est supérieur à 100%.

- **A7 : Concevoir et mettre en exploitation un nouveau site internet pour la DGMP**

Le nouveau site internet a été développé et est en exploitation. Il est accessible à l'adresse www.marchespublics.ci.

- **A8 : Réaliser un film institutionnel et 5 capsules sur les marchés publics**

Le film institutionnel et les cinq (5) capsules prévues ont été produits. Le film institutionnel est diffusé, la diffusion des capsules s'est achevée le lundi 27 décembre 2021.

L'état d'exécution des activités de la DGMP issues du Plan d'Actions Stratégiques (PAS) consolidé du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat indique un taux d'exécution de 100%, les actions inscrites ayant été toutes réalisées à fin décembre 2021.

III.2 – GESTION DES OPERATIONS DE MARCHES PUBLICS

III.1.1 - PLANIFICATION DES LIGNES BUDGETAIRES

Tableau 1 : Répartition des lignes à marché par type de structure

TYPE DE STRUCTURE	NOMBRE DE LIGNES SOUMISES A MARCHÉ				TOTAL LIGNES PLANIFIEES			
	Nombre	%	Montant	%	Nombre	%	Montant	%
Administration centrale	75 565	91,1	2 161 019 164 014	52,4	757	46,0	695 366 582 362	41,3
Collectivités territoriales	3 645	4,4	207 338 697 997	5,0%	445	27,0	83 457 833 240	4,9
Etablissements Publics Nationaux	2 517	3,0	288 085 152 089	7,0	340	20,7	211 194 997 523	12,5
Sociétés d'Etat	1 255	1,5	1 471 482 259 219	35,6	104	6,3	695 292 381 717	41,3
TOTAL	82 982	100,0	4 127 925 273 319	100,0	1 646	100,0	1 685 311 794 842	100,0

Source : DGMP

Les lignes soumises à marchés issues du budget national sont au nombre de 82 982 en 2021 contre 79 315 en 2020, soit une légère hausse de 4,6%. Le montant de ces lignes est de 4 127,9 milliards de FCFA contre 3 989,4 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de 3,5%.

III.1.2 - APPROBATION DES MARCHES

• MARCHES APPROUVES PAR MODE DE PASSATION

Tableau 2 : Répartition des marchés approuvés par mode à fin décembre 2019, 2020 et 2021

MODE	décembre -19				décembre -20				décembre-21			
	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%
PROCÉDURES CLASSIQUES	4 029	76,4	1 301 663 705 880	97,7	4 996	83,0	1 868 770 100 482	98,7	3 997	78,3	823 911 375 707	96,5
Appel d'offres ouvert	1 973	37,4	502 034 688 883	37,7	2 135	35,5	689 307 113 343	36,4	1 903	37,3	392 673 355 693	46,0
Appel d'offres restreint	457	8,7	471 392 258 312	35,4	1 019	16,9	652 368 219 046	34,4	441	8,6	130 194 264 472	15,2
Sous total procédures concurrentielles	2 430	46,1	973 426 947 195	73,1	3 154	52,4	1 341 675 332 389	70,8	2 344	45,9	522 867 620 165	61,2
Marchés de Gré à gré	316	6,0	98 538 664 400	7,4	609	10,1	240 788 139 361	12,7	251	4,9	95 619 495 907	11,2
Avenants	388	7,4	111 020 730 922	8,3	347	5,8	147 279 486 137	7,8	302	5,9	88 040 839 513	10,3
Conventions	136	2,6	73 091 887 692	5,5	129	2,1	74 980 383 169	4,0	146	2,9	55 807 903 421	6,5
Lettres de commande valant marchés	759	14,4	45 585 475 671	3,4	757	12,6	64 046 759 426	3,4	954	18,7	61 575 516 701	7,2
Sous total procédures non concurrentielles	1 599	30,3	328 236 758 685	24,6	1 842	30,6	527 094 768 093	27,9	1 653	32,4	301 043 755 542	35,3
PROCÉDURES SIMPLIFIÉES	1 242	23,6	30 122 273 381	2,3	1 024	17,0	25 197 727 184	1,3	1 110	21,7	30 045 984 867	3,5
Procédures simplifiées à compétition limitée	966	18,3	22 085 957 340	1,7	780	13,0	17 803 802 978	0,9	880	17,2	22 511 320 193	2,6
Procédures simplifiées à compétition ouverte	276	5,2	8 036 316 041	0,6	244	4,0	7 393 924 206	0,4	230	4,5	7 534 664 674	0,9
TOTAL	5 271	100	1 331 785 979 261	100	6 020	100	1 893 967 827 666	100	5 107	100	853 957 360 574	100

Source : DGMP

A fin décembre 2021, 5 107 marchés ont été approuvés contre 6 020 à la même période en 2020, soit une baisse de 15,2%.

Le montant des marchés approuvés à fin décembre 2021, s'élève à 854,0 milliards de FCFA contre 1 894,0 milliards de FCFA à fin décembre 2020, soit une baisse de 54,9%. Cette baisse de 1 040,0 milliards de FCFA résulte, de façon générale, de la réduction des marchés des grands projets d'investissement. A titre d'illustration, les marchés passés dans le secteur routier et celui de l'énergie enregistrent une forte baisse de 715,1 milliards de FCFA.

Les procédures concurrentielles, regroupant les appels d'offres ouverts et les appels d'offres restreints, représentent 61,2% du montant des marchés approuvés à fin décembre 2021, contre 70,8% à fin décembre 2020, soit une baisse de 9,6 points. Cette baisse en valeur de 818,8 milliards FCFA s'explique principalement par la réduction du volume des marchés de travaux passés par appels d'offres. En effet, le montant total de ces marchés en 2020 est de 1 058,6 milliards de FCFA contre 353,1 milliards de FCFA en 2021, soit une baisse de 705,4 milliards de FCFA, en lien avec la réduction des marchés des secteurs routier et énergétique.

Les procédures non concurrentielles (gré à gré, avenants, conventions et lettres de commande valant marchés), quant à elles représentent 35,3% du montant des marchés approuvés à fin décembre 2021, contre 27,9% à fin décembre 2020, soit une hausse de 7,4 points.

En nombre, elles représentent 32,4% des marchés approuvés en 2021 contre 30,6% en 2020, enregistrant une hausse de 1,8 point.

Le nombre de marchés de gré à gré s'élève 251 pour un montant global de 95,62 milliards de FCFA, représentant 11,2% du montant des marchés approuvés à fin décembre 2021. A fin décembre 2020, ce sont 609 marchés pour un montant global de 240,8 milliards de FCFA, représentant 12,7% du montant des marchés qui ont été enregistrés. On note ainsi une baisse, en nombre de 58,8% et en valeur de 60,3% et une baisse globale de 1,5 point. Cette baisse résulte essentiellement des dépenses urgentes engagées pour faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19 en 2020. Ce qui n'est pas le cas en 2021.

• MARCHES APPROUVES PAR TYPE

Tableau 3: Marchés approuvés par type à fin décembre 2020 et 2021

TYPE	2020				2021				VARIATION (%) (2021-2020)	
	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	MT
Travaux	2 449	41	1 354 597 407 356	72	1 541	30	467 149 536 920	55	-37,1	-65,5
Fournitures	1 722	29	255 670 831 127	14	1 539	30	137 285 295 657	16	-10,6	-46,3
Prestations	1 084	18	219 652 829 757	12	1 071	21	187 947 011 296	22	-1,2	-14,4
Lettres de commande valant marchés (LCVM)	765	13	64 046 759 426	3	956	18	61 575 516 701	7	25,0	-3,9
TOTAL	6 020	100	1 893 967 827 666	100	5 107	100	853 957 360 574	100	-15,2	-54,9

Source : DGMP

L'analyse des marchés par type montre qu'en valeur, les marchés de travaux demeurent les plus importants avec 55% des marchés approuvés. Les marchés de prestations suivent avec une proportion de 22%. Les marchés de fournitures et de LCVM représentent respectivement 16% et 7% du montant des marchés approuvés.

Comparativement à 2020, les différents types de marchés enregistrent des baisses aussi bien en nombre qu'en valeur, à l'exception des Lettres de Commande Valant Marchés (LCVM) qui ont augmenté de 25% en nombre.

- REPARTITION DES MARCHES APPROUVES PAR CATEGORIE D'ENTREPRISES

Tableau 4: Part des marchés approuvés par catégorie d'entreprise à fin décembre 2020 et 2021

CATEGORIES D'ENTREPRISES	Fin décembre 2020						Fin décembre 2021					
	Entreprises		Marchés				Entreprises		Marchés			
	Nbre	%	Nbre	%	Montant	%	Nbre	%	Nbre	%	Montant	%
Petites et moyennes entreprises	1 332	56,6	3 385	56,2	713 761 995 767	37,7	1 606	83,0	3 853	75,4	431 242 359 339	50,5
Autres entreprises	1 023	43,4	2 635	43,8	1 180 205 831 899	62,3	328	17,0	1 254	24,6	422 715 001 235	49,5
TOTAL	2 355	100	6 020	100	1 893 967 827 666	100	1 934	100	5 107	100	853 957 360 574	100

Source : DGMP

La part, en valeur, des marchés attribués aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) est passée de 37,7% à fin décembre 2020 à 50,5% à fin décembre 2021, soit une hausse de 12,8 points. Ces taux

restent supérieurs au taux réglementaire de 30%. Cette hausse s'explique d'une part par la baisse drastique des marchés des grands projets d'investissement et d'autre part par la volonté du Gouvernement d'améliorer l'accès des PME aux marchés publics à travers l'instauration des procédures simplifiées et l'allègement des conditions de participation aux appels d'offres.

- CONCENTRATION DES MARCHES PUBLICS

Le degré de concentration des marchés publics est calculé suivant l'indice d'Herfindahl-Hirschman dont la valeur oscille entre 0 (distribution égalitaire) et 1 (concentration sur une entreprise).

Cet indice se situe à 0,004 à fin décembre 2021, en hausse par rapport à celui de décembre 2020 qui était à 0,003. Toutefois, ce chiffre demeure faible et témoigne d'une faible concentration des marchés publics autour d'une entreprise en Côte d'Ivoire.

- DELAIS DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

Tableau 5: Délais de passation des marchés publics à fin décembre 2020 et 2021

Étapes	Délais réglementaires (en jours)	Délais de référence (en jours)	Délais moyens (en jours)	
			2020	2021
Traitement des dossiers d'appel d'offres (DAO)	13	11	6,4	7,6
Publication ou programmation des avis d'appel d'offres	30	30	23,9	24,4
Travaux de la commission d'ouverture des plis et de jugement des offres	15	8	8,2	9,8
Demande d'avis de non objection	3	3	7,8	7,4
Traitement de la demande d'avis de non objection par la DMP	10	5	6,1	6,1
Notification d'attribution et invitation à signer le projet de marché	3	3	3,0	3,0
Publication des résultats et délais de recours	7	10	7,0	7,0
Signature de l'attributaire du marché	3	3	9,1	7,9
Signature de l'autorité contractante et numérotation	3	5	8,6	7,1
Approbation du marché	24	7	11,6	8,4
Notification de l'approbation du marché	3	3	3,0	3,0
Délai global moyen de passation de marchés	114	88	94,7	91,7

Source : DGMP

Le délai moyen de passation des marchés est passé de 94,7 jours à fin décembre 2020 à 91,7 jours à fin décembre 2021, soit une baisse de 3,0 jours.

De façon détaillée, les délais moyens d'exécution des principales phases de passation des marchés se présentent comme suit :

- le délai de demande d'avis de non objection est passé de 7,8 jours à fin décembre 2020 à 7,4 jours à fin décembre 2021, soit une baisse de 0,4 jour ;
- le délai de signature de l'attributaire du marché est passé de 9,1 jours à fin décembre 2020 à 7,9 jours à fin décembre 2021, soit une baisse de 1,2 jour ;
- le délai de signature de l'autorité contractante et numérotation du marché est passé de 8,6 jours à fin décembre 2020 à 7,1 jours à fin décembre 2021, soit une baisse de 1,5 jours ;
- le délai d'approbation du marché est passé de 11,6 jours à fin décembre 2020 à 8,4 jours à fin décembre 2021, soit une baisse de 3,2 jours.

Quelques évolutions moins favorables ont été relevées. Elles concernent notamment le délai de traitement des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO), qui est passé de 6,4 jours à 7,6 jours et le délai des travaux des Commissions d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO), qui est passé de 8,2 jours à 9,8 jours.

IV. ACTIVITES DES SERVICES RATTACHES AU DIRECTEUR GENERAL

IV.1 - ACTIVITES DU SERVICE CENTRAL DU COURRIER

Le Service Central du Courrier de la DGMP est chargé d'assurer :

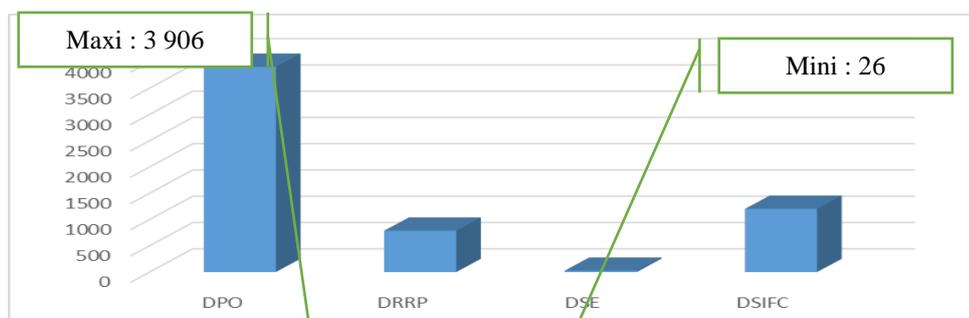
- la gestion du courrier des services;
- la traçabilité et la sécurisation de l'information à travers l'administration de la base de données de gestion du courrier (SIGMAP-Courrier).

En 2021, la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) a enregistré **9 607** courriers, dont **5 922** soumis à une réponse soit 61,6% et **3 685** à titre d'information soit 38,4%. A titre de rappel, en 2020, la DGMP avait reçu 9 558 courriers dont 7 967 ont fait l'objet de réponses et 1 591 courriers à titre d'information.

Pour les 5 922 courriers nécessitant une réponse écrite en 2021, 4 773 ont été signés par le DGMP, soit 81% et 1 149 par le Cabinet du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, soit 19%.

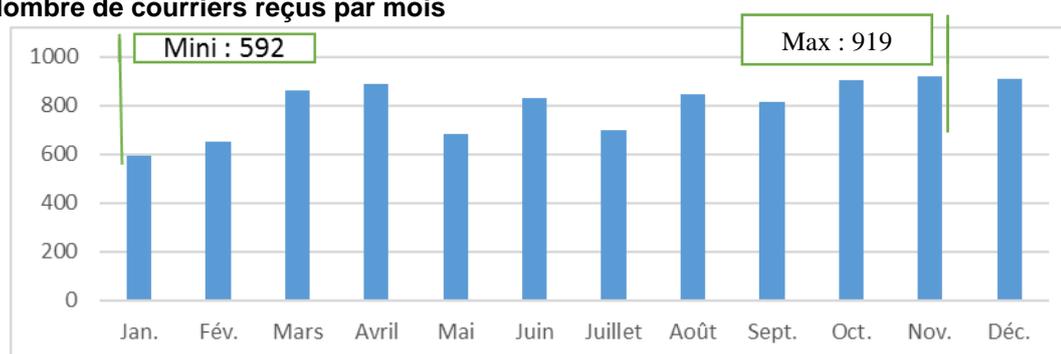
Les graphiques ci-dessous donnent la situation des courriers instruits par Direction et des courriers reçus par mois.

❖ Courriers instruits par Direction



DIRECTIONS	DPO	DRRP	DSE	DSIFC	TOTAL
COURRIERS TRAITES	3 906	787	26	1 203	5 922

❖ Nombre de courriers reçus par mois



Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Courriers reçus	592	654	864	887	685	832	699	845	816	903	919	911	9 607

IV.2 - ACTIVITES DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS GENERAUX

1. Répartition comparative du personnel par catégories socioprofessionnelles au titre des années 2020 et 2021

L'effectif en 2021 du personnel de la DGMP est de trois cent quatorze (314) agents contre deux cent quarante-vingt-dix (290) en 2020, soit une augmentation de 8%. Ces effectifs se répartissent comme suit :

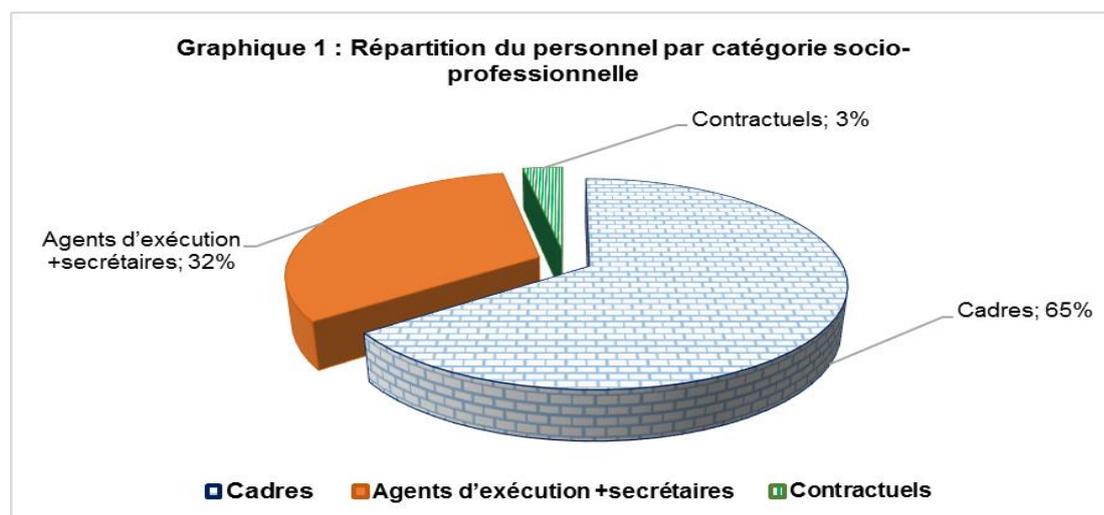
Tableau 6 : Répartition du personnel par catégorie socio-professionnelle (2020 et 2021)

CATEGORIE	2020		2021		VARIATION
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	
Cadres	189	65,2%	204	65%	8%
Agents d'exécution +secrétaires	89	30,7%	101	32%	13%
Contractuels	12	4,1%	9	3%	-25%
TOTAL	290	100%	314	100%	8%

Source : SRHMG

Les 204 Cadres sont constitués de 140 Administrateurs et Attachés (toutes options confondues), 50 Ingénieurs (toutes options confondues) et 14 autres cadres de diverses catégories.

La baisse du nombre de contractuels résulte de l'admission de certains d'entre eux aux concours administratifs.



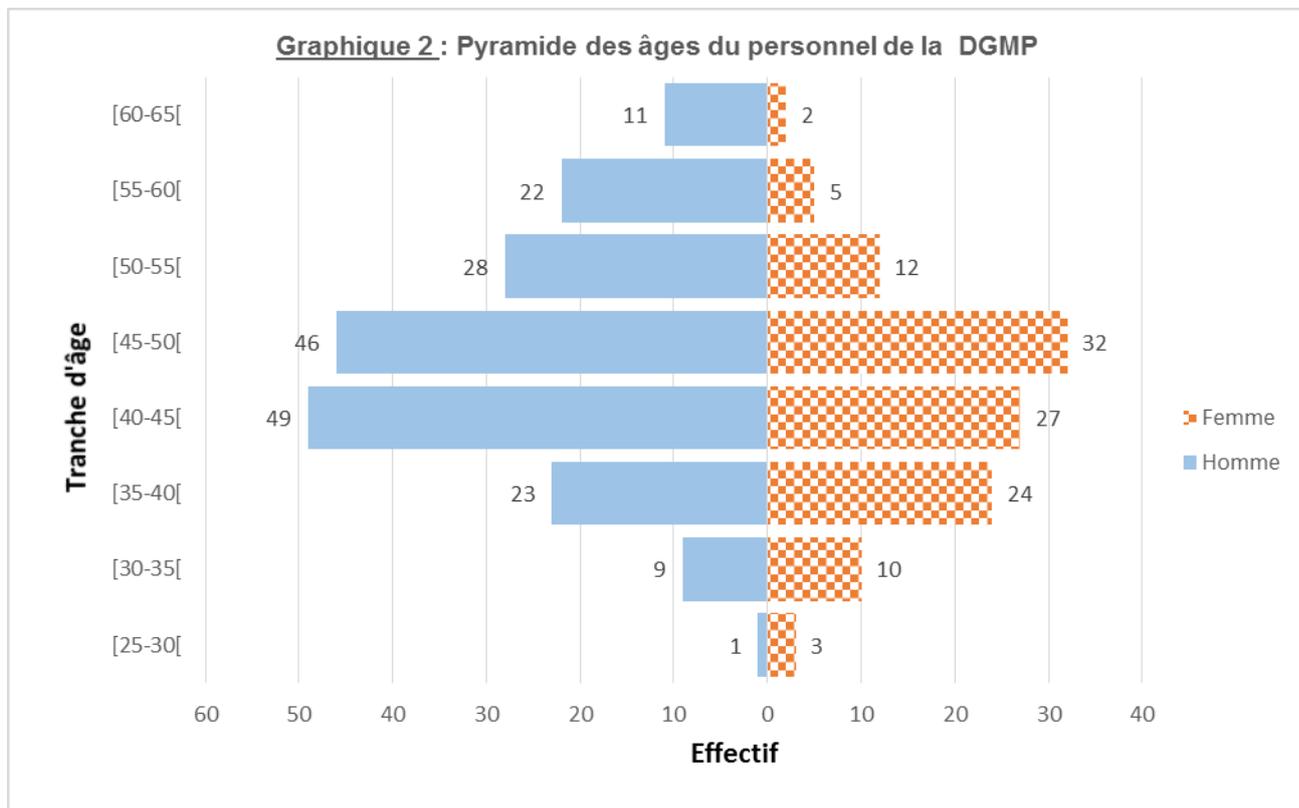
Les cadres représentent ainsi 65% des agents de la Direction Générale des Marchés Publics en raison de l'activité intellectuelle importante à réaliser.

2. Répartition du personnel 2021 par classe d'âge et par sexe 2021

Tableau 7 : Répartition du personnel par classe d'âge et par sexe

CLASSE D'AGE	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
[25-30[1	3	4
[30-35[9	10	19
[35-40[23	24	47
[40-45[49	27	76
[45-50[46	32	78
[50-55[28	12	40
[55-60[22	5	27
[60-65[11	2	13
TOTAL	189	115	304
%	62,2%	37,8%	100,0%

Source : SRHMG



Le tableau et le graphique ci-dessus indiquent que l'effectif du personnel dans la tranche d'âge 40 à 55 ans est de 194 agents et représente 63,8% de l'effectif total. Ce qui explique la forme de la pyramide des âges.

Dans les 5 années à venir au moins 13 agents seront mis à la retraite.

IV.3- ACTIVITES DES DIRECTIONS REGIONALES DES MARCHES PUBLICS

IV.3.1- APPROBATION DES MARCHES EN REGION

Pour la gestion 2021, sur un total de 5 107 marchés approuvés, d'une valeur de de 853 957 360 574 F CFA, 1 653 marchés d'un montant de 78 928 762 282 F CFA ont été approuvés en région.

Ces marchés représentent 32,4% en nombre et 9,2% en valeur des marchés approuvés.

Le tableau ci-dessous présente la situation par Direction Régionale.

Tableau 8 : Marchés approuvés en région en 2021

DIRECTION REGIONALE DES MARCHES PUBLICS	PROCEDURE CLASSIQUE		PROCEDURE SIMPLIFIEE		TOTAL	
	NB	%	NB	%	NB	%
	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%
Montagnes, Woroba Ouest et du Denguélé (Man)	181	12,7	20	8,8	201	12,2
	6 043 773 729	8,1	663 636 785	16,2	6 707 410 514	8,1
Lacs (Yamoussoukro)	220	15,4	27	11,8	247	14,9
	16 120 887 607	21,5	389 534 076	9,5	16 510 421 683	19,9
Sassandra-Marahoue et Woroba Est (Daloa)	169	11,9	21	9,2	190	11,5
	6 092 897 993	8,1	382 725 564	9,3	6 475 623 557	7,8
Comoé Nord et du Zanzan (Abengourou)	133	9,3	24	10,5	157	9,5
	5 349 774 519	7,1	227 786 524	5,6	5 577 561 043	6,7
Bas-Sassandra et du Gôh-Djiboua (San-Pedro)	134	9,4	27	11,8	161	9,7
	4 294 339 847	5,7	338 363 461	8,3	4 632 703 308	5,6
Lagunes, Abidjan Sud et Sud Comoé (Abidjan sud)	229	16,1	7	3,1	236	14,3
	16 007 509 323	21,4	123 128 100	3,0	16 130 637 423	19,5
Savanes (Korhogo)	172	12,1	7	3,1	179	10,8
	12 777 127 995	17,1	166 880 573	4,1	12 944 008 568	15,6
Vallée du Bandama (Bouaké)	78	5,5	68	29,8	146	8,8
	4 280 267 468	5,7	1 511 892 445	36,9	5 792 159 913	7,0
Lagunes, Abidjan Nord (Abidjan nord)	109	7,6	27	11,8	136	8,2
	3 861 721 241	5,2	296 515 032	7,2	4 158 236 273	5,0
TOTAL	1 425	100	228	100	1 653	100
	74 828 299 722	100	4 100 462 560	100	78 928 762 282	100

Source : DGMP

La part de marchés approuvés en 2021 au niveau des directions régionales représente 9,2% du montant total des marchés approuvés contre 5,9% en 2020, soit une hausse de 3,3 points.

Le montant des marchés approuvés le plus élevé en région est celui de la DR de Yamoussoukro (19,9%), suivi de ceux de la DR Abidjan-Sud (19,5%), et de la DR de Korhogo (15,6%).

En termes de nombre, la DR de Yamoussoukro est en tête avec 247 marchés, soit 14,9% du nombre total des marchés approuvés. Elle est suivie de la DR Abidjan-sud (236, soit 14,3%) et la DR des Lacs (201, soit 12,2%).

Tableau 9 : variation en nombre et en montant des marchés approuvés entre 2020 et 2021

DIRECTIONS REGIONALES	NOMBRE		Taux de variation 2020-2021 (%)	MONTANT (FCFA)		Taux de variation 2020-2021 (%)
	2020	2021		2020	2021	
Bas-Sassandra et du Gôh-Djiboua (San-Pédro)	181	161	-11,0%	6 236 778 571	4 632 703 308	-25,7%
Savanes (Korhogo)	193	179	-7,3%	8 998 140 006	12 944 008 568	43,9%
Vallée du Bandama (Bouaké)	211	146	-30,8%	49 239 614 653	5 792 159 913	-88,2%
Comoé Nord et du Zanzan (Abengourou)	133	157	18,0%	4 508 177 710	5 577 561 043	23,7%
Lacs (Yamoussoukro)	211	247	17,1%	9 366 985 693	16 510 421 683	76,3%
Sassandra-Marahoue et Woroba Est (Daloa)	178	190	6,7%	5 735 752 706	6 475 623 557	12,9%
Lagunes, Abidjan Nord (Abidjan nord)	178	136	-23,6%	5 309 934 795	4 158 236 273	-21,7%
Lagunes, Abidjan Sud et Sud Comoé (Abidjan sud)	279	236	-15,4%	11 906 763 857	16 130 637 423	35,5%
Montagnes, Woroba Ouest et Denguélé (Man)	248	201	-19,0%	9 798 066 190	6 707 410 514	-31,5%
TOTAL	1 812	1 653	-8,8%	111 100 214 181	78 928 762 282	-29,0%

Source : DGMP

Le tableau indique que de façon globale les marchés approuvés ont baissé de 8,8% en nombre et de 29,0% en valeur.

Dans les détails, en nombre, on observe une hausse dans les Directions Régionales d'Abengourou, (+44,5%), de Yamoussoukro (+25,1%), et de Daloa (24,8%). Les baisses sont observées dans les cinq (5) autres DR.

En valeurs, les hausses sont enregistrées dans cinq (5) Directions Régionales et des baisses sont observées dans les Directions Régionales de San-Pedro (-25,7%), d'Abidjan Sud (-21,7%), de Man (-31,5%) et de Bouaké (-88,2%).

La baisse du taux de marchés approuvés dans la Direction Régionale de la Vallée du Bandama (Bouaké) s'explique par la faiblesse des montants desdits marchés.

IV.3.2- GAINS REALISES SUR LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS EN REGION

Tableau 10 : Economies budgétaires réalisées en 2021 par DRMP

Direction Régionale	Estimation	Montant Attributions	Gains
SAN PEDRO	5 667 260 091	5 116 255 830	551 004 261
DALOA	5 923 474 704	5 469 376 267	454 098 437
ABIDJAN SUD	17 200 853 552	15 174 897 297	2 025 956 255
ABENGOUROU	4 539 678 192	4 316 313 258	223 364 934
BOUAKE	3 610 479 518	3 486 005 250	124 474 268
MAN	10 857 324 165	9 782 952 476	1 074 371 689
ABIDJAN NORD	6 073 144 218	5 708 494 542	364 649 676
KORHOGO	9 467 977 008	8 946 231 999	521 745 009
YAMOOUSSOUKRO	17 133 783 000	15 706 248 481	1 427 534 519
TOTAL	80 473 974 448	73 706 775 400	6 767 199 048

Source : DRMP

Concernant la passation des marchés en région, les gains réalisés sont évalués à 6,8 milliards de FCFA en 2021 contre 7,9 milliards de FCFA en 2020, soit une baisse de 13,9%. Le montant total des estimations administratives du coût des opérations est de 80,5 milliards de FCFA. Les marchés ont été attribués à hauteur de 73,7 milliards de FCFA. Le gain le plus important a été réalisé dans la DR Abidjan Sud.

V. ACTIVITES DES DIRECTIONS CENTRALES

V.1 - ACTIVITES DE LA DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES REGIMES PARTICULIERS

V.1.1 – ACTIVITES DE LA SOUS-DIRECTION DES REGIMES PARTICULIERS

1. Missions de la Sous-Direction

La Sous-direction a en charge :

- le traitement des demandes d'autorisation de passer des conventions entre personnes morales de droit public ;
- la gestion des incidents dans l'exécution des marchés publics et des conventions (avenant et résiliation) ;
- le suivi de l'application des actes de résiliation et des décisions de sanction de toute nature prises par les instances habilitées.

La Sous-direction comprend trois (3) Services :

- le Service des avenants ;
- le Service des conventions ;
- le Service des résiliations.

2. Activités réalisées au titre de l'année 2021

1. Au titre des avenants

Au titre de l'exercice 2021, 533 requêtes d'autorisation de passer des avenants ont été imputées au Service des Avenants. 500 requêtes ont fait l'objet d'instruction par le Service, dont :

- 289 demandes d'autorisation de passer des avenants sans incidence financière portant sur 396 marchés ;
- 211 demandes d'autorisation de passer des avenants avec une incidence financière portant sur 248 marchés.

Le Directeur Général des Marchés Publics a autorisé la passation de 246 avenants sans incidence financière. Six (6) avenants sans incidence financière ont été refusés.

Le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat a, sur proposition de la DGMP, autorisé la passation de 113 avenants avec incidence financière, pour un montant total de 99 304 572 012 F CFA. Le montant total des marchés de base concernés est de 989 166 724 178 F CFA. Le taux moyen des avenants accordés est de 10,04 %.

24 demandes d'avenants avec incidence financière pour un montant de 35 732 171 195 F CFA ont été refusées.

111 requêtes ont fait l'objet de retour de dossiers pour demande de pièces complémentaires.

2. Au titre des conventions

Au 31 décembre 2021, le Service a traité 144 requêtes d'autorisation de passer des conventions, adressées à la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP), par les autorités contractantes.

A l'issue de l'instruction des dossiers, 100 demandes ont été autorisées par le Directeur Général des Marchés Publics (DGMP) pour un montant global 78 999 930 758 francs CFA.

Tableau 11 : Gestion des conventions au titre de l'année 2021

Requêtes traitées	Nombre Conventions accordées	Montant Conventions accordées	Conventions rejetées
144	100	78 999 930 758	44

Source : SDRP/DRRP

3. Au titre des résiliations

Au titre de l'exercice 2021, 90 requêtes de résiliation des marchés ont fait l'objet d'instruction par le Service. Ces demandes concernent 138 marchés.

Dans le cadre de l'instruction desdites demandes, 105 séances d'audition ont été tenues. Suite à ces auditions, 15 procédures ont été suspendues car ayant abouti à des conciliations (accord de délais complémentaires aux titulaires) qui ont permis l'exécution des marchés.

La Direction Générale des Marchés Publics a émis un avis favorable pour la résiliation de 120 marchés dont 93 marchés pour lesquels les dossiers sont achevés par la signature d'un arrêté ou d'une décision de résiliation. Ces marchés sont répartis comme suit :

- 9 marchés pour faute ;
- 84 marchés pour nécessités de service.

27 propositions de résiliation de la DGMP sont restées sans suite (aucun acte de résiliation n'a été pris par l'autorité compétente).

Le montant total des marchés résiliés est de 62 403 183 010 francs CFA.

Tableau 12 : Gestion des résiliations au titre de l'année 2021

Nombre de Dossiers/requêtes traités	Dossiers achevés par un avis favorable de la DGMP	Procédure de résiliation suspendue (conciliation des parties ayant abouti à l'exécution des marchés)	Dossiers achevés par la signature d'un arrêté ou d'une décision de résiliation	Proposition de la DGMP restée sans suite (acte de résiliation pas pris par l'autorité compétente)	Dossiers en cours de traitement
90	120	15	93	27	3

Source : SDRP/DRRP

4. Au titre des mises en demeure

18 courriers de mises en demeure ont été transmis au Service des avenants pour information.

V.1.2- ACTIVITES DE LA SOUS-DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES AVIS JURIDIQUES

1. Missions de la Sous-Direction

La Sous-direction a en charge :

- l'élaboration des textes réglementaires pour la gestion des marchés publics ;
- la rédaction des projets d'avis et d'actes juridiques de toute nature requis de la Direction Générale des Marchés Publics ;
- le traitement des questions contentieuses relevant de la compétence de la DGMP.

La Sous-direction comprend deux (2) services :

- Service des Avis Juridiques,
- Service de la Réglementation.

2. Activités réalisées au titre de l'année 2021

1. Au titre des avis juridiques

75 requêtes réparties comme suit ont été instruites :

- **66 décisions de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) ;**

En règle générale, ces requêtes ne nécessitent pas l'élaboration de projets de réponses. La Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) est toujours informée des décisions de l'Autorité

de régulation dans le cadre de l’instruction des plaintes formulées à l’occasion de la passation des marchés. Cependant ces requêtes ont fait l’objet d’un examen approfondi afin d’apprécier l’opportunité des décisions prises par l’ANRMP.

➤ **6 demandes d’avis juridiques ;**

Il s’agit de requêtes portant sur des questions diverses liées ou non aux marchés publics. Au cours de l’année 2021, le Service des Avis Juridiques a répondu à six (6) demandes d’avis juridiques portant entre autres sur la question de l’exigence du quitus de non redevance à l’étape de la passation des marchés, la remise totale des pénalités de retard dans l’exécution des marchés, l’incompatibilité entre la fonction de gérant d’entreprise et la fonction de député de la nation. Le reste des requêtes portent sur des demandes de clarification et d’interprétation.

➤ **3 projets de contrats ou de conventions.**

3 projets de contrats et de conventions ont été examinés. Il s’agit :

- les pièces complémentaires relatives à l’avenant n°1 du marché n°2020-0-2-0597/02-24 portant sur la conception-réalisation de 102 Etablissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC) neufs et de 247 ESPC à réhabiliter en milieu urbain et en milieu rural ;
- le projet de convention de maîtrise d’ouvrage déléguée entre l’Etat de Côte d’Ivoire et l’Organisation Interprofessionnelle Agricole de la Filière Coton (INTERCOTON) pour le financement partiel du Projet de Résilience des Systèmes Cotonniers du nord de la Côte d’Ivoire (RESCO) ;
- le projet de contrat portant sur la construction et la rénovation de l’Ambassade de Côte d’Ivoire à Pretoria.

2. Au titre de la réglementation

25 dossiers concernant des projets de textes et des avis juridiques ont été traités.

V.2 - ACTIVITES DE LA DIRECTION DES PROCEDURES ET OPERATIONS

V.2.1 – ACTIVITES DE LA SOUS-DIRECTION DU CONTRÔLE DES OPERATIONS

1. Missions de la Sous-Direction

La Sous-direction a en charge :

- le suivi des activités des Cellules de passation des marchés publics;
- la validation des projets d'appels d'offres ;
- la vérification de la régularité des opérations de jugement des offres et d'attribution des marchés, dans le cadre des missions de contrôle a priori.

Elle comprend trois (3) services :

- le Service de la Préparation de la Commande ;
- le Service du Contrôle de la Régularité des Procédures ;
- le Service du Contrôle de la Régularité des Opérations sur Financements Extérieurs.

2. Activités réalisées au titre de l'année 2021

1. Au titre de la préparation de la commande

Les résultats obtenus sont dans l'ensemble satisfaisants. Les tableaux suivants **présentent** le point des dossiers effectivement reçus et validés par le service au titre de la gestion 2021.

Tableau 13 : Dossiers et Avis d'appels à concurrence reçus en 2021

	Dossiers Transmis Physiquement		Dossiers transmis Via le SIGOMAP (Dossiers d'Appel à concurrence)	TOTAL
	Dossiers d'Appel à concurrence	Avis d'appel à concurrence		
Travaux	81	2	115	198
Fournitures	145	5	195	345
Services Courants	69	13	62	144
Services intellectuels (AMI+DP)	109	1	97	207
TOTAL	404	21	469	894

Source : SDCO/DPO

NB : Dossiers d'appel à concurrence (cas des opérations passées sur les lignes budgétaires de dotation supérieure ou égale au seuil de référence)

Avis d'appel à concurrence reçus (cas des opérations passées sur les lignes budgétaires de dotation inférieure au seuil de référence)

Tableau 14 : Dossiers d'appels à concurrence des projets en 2021

	Dossiers reçus	Dossiers validés
Travaux	24	17
Fournitures	60	27
Services Courants	2	2
Services intellectuels (AMI+DP)	246	98
TOTAL	332	144

Source : SDCO/DPO

NB : Dossiers d'appel à concurrence des projets (cas des opérations sur financements extérieurs)

Les tableaux ci-dessus indiquent que **1 205** dossiers d'appel à concurrence dont **332** soit, **27,6 %** relatifs aux projets et **873**, soit **72,4%** au titre des autres Assujettis au Code des marchés publics notamment, les ministères, EPN et SODE ont été reçus et examinés par la DGMP sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Pour rappel, **688 dossiers d'appels à concurrence** ont été reçus et examinés par la DGMP sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, contre **592** sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 au titre des autres Assujettis au Code des marchés publics autres que les projets.

L'augmentation du nombre de dossiers au cours de l'exercice budgétaire 2021 s'explique par la prise d'une décision gouvernementale invitant les gestionnaires de crédits à procéder aux lancements des appels d'offres par anticipation, au cours du dernier trimestre de l'année 2021.

2. Au titre du contrôle de la régularité des procédures

Au cours de la gestion 2021, 630 demandes d'avis ont été formulées. Ces demandes d'avis se répartissent entre le budget national et les financements extérieurs.

Le tableau suivant donne le point des avis émis par la DGMP du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Tableau 15 : Avis émis par la DGMP en 2021

Type d'Avis	Source de Financement	AMI	Travaux	Fournitures	Services Intellectuels	Services Courants	TOTAL
Avis de Non Objection (ANO)	Budget National	61	50	53	74	12	250
	Financements Extérieurs	18	8	11	28	0	65
	TOTAL	79	58	64	102	12	315
Avis d'Objection (AO)	Budget National	27	125	71	57	22	302
	Financements Extérieurs	2	5	4	2	0	13
	TOTAL	29	130	75	59	22	315

Source : SDCO/DPO

Concernant le financement sur budget national, 552 demandes d'avis formulées ont abouti au traitement suivant :

- ✓ **250 avis de non objection** ont été émis à première demande, lors de la saisie de la DGMP par les autorités contractantes ;
- ✓ **302 avis d'objection** ont été émis lors de la saisie de la DGMP par les autorités contractantes.

Concernant les financements extérieurs, 78 demandes d'avis formulées ont abouti au traitement suivant :

- ✓ **65 avis de non objection** ont été émis à première demande, lors de la saisie de la DGMP par les autorités contractantes ;
- ✓ **13 avis d'objection** ont été émis lors de la saisie de la DGMP par les autorités contractantes.

Par ailleurs, 294 opérations ont été passées sur la base des financements extérieurs. Ces opérations peuvent être regroupées comme suit :

Tableau 16 : Opérations passées sur financements extérieurs

Mode de passation	Nombre
Avis à Manifestation d'Intérêts (AMI)	152
Demandes de Propositions (DP)	77
Appels d'Offres Ouverts (AOO)	65
Appels d'Offres Restreints (AOR)	5
TOTAL	294

Source : SDCO/DPO

V.2.2 – ACTIVITES DE LA SOUS-DIRECTION DES PROCEDURES DEROGATOIRES

1. Missions de la Sous-Direction

La Sous-direction a en charge le traitement des demandes d'autorisation de recourir aux procédures dérogatoires et à la passation des marchés de type particulier.

Elle comprend deux (2) services :

- le Service des procédures dérogatoires des opérations sur financement national ;
- le Service des procédures dérogatoires des opérations sur financements extérieurs.

2. Activités réalisées au titre de l'année 2021

1. Requêtes de procédures dérogatoires reçues

Au cours de l'année 2021, la Sous-direction des Procédures Dérogatoires a traité 1420 requêtes portant sur des demandes d'autorisation de procédures dérogatoires. Le Service des procédures dérogatoires sur financement national a enregistré 1222 requêtes alors que celui en charge des procédures dérogatoires sur financements extérieurs a traité 198 requêtes. Ces demandes d'autorisation de procédures dérogatoires sont relatives :

- aux marchés de gré à gré ;
- aux marchés de gré à gré sur des financements négociés ;
- à la procédure d'appel d'offres restreint ;
- à la modification du statut marché d'imputation budgétaire ;
- à la soumission de cotation.

Par ailleurs, la Sous-direction a instruit 5 requêtes d'autorisation de passer des marchés de type particulier, notamment les accords-cadres et 6 requêtes d'autorisation de maîtrise d'œuvre interne. Le point des requêtes traitées se présente comme suit :

Tableau 17 : répartition par type des requêtes de procédures dérogatoires

Nature de la requête	Service financement national			Service financements extérieurs			Total requêtes traitées	
	Nombre		Montant	Nombre		Montant	Nombre	%
	Nb	%	Mt	Nb	%	Mt		
Gré à gré	482	39,44	325 592 622 360	169	85,35	78 618 594 796	651	45,85
Gré à gré préfinancement	48	3,93	1 552 818 806 183				48	3,38
Consultation restreinte	154	12,60	NA	16	8,08	NA	170	11,97
Cotation	236	19,31	NA	7	3,54	NA	243	17,11
Modification du statut marché	291	23,81	130 433 075 726	6	3,03	17 199 718 862	297	20,92
Accord-cadre	5	0,41	NA				05	0,35
Maîtrise d'œuvre interne	6	0,49	NA				06	0,42
Total	1 222	100	2 008 844 504 269	198	100	95 818 313 658	1 420	100

Source : SDPD/DPO

Les requêtes de marchés de gré à gré financé par le Budget National représentent 45,85% de l'ensemble des requêtes traitées par la Sous-direction, au cours de la gestion budgétaire 2021. Elles sont suivies par les demandes de modification de statut marché de lignes, avec un taux de 20,92%. Les demandes de gré à gré avec préfinancement, représentent 3,38%.

2. Situation d'instruction des procédures

• Procédures simplifiées

La situation générale de l'instruction en procédures simplifiées des requêtes reçues par la Sous-Direction est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 18 : Instruction des procédures simplifiées

	Gré à gré sur Budget National			Levée de verrou marché			Appel d'offres restreint	
	Nb	%Nb	Montant	Nb	%Nb	Montant	Nb	%Nb
Accords	35	72,9	446 156 038	113	72,44%	8 621 197 469	13	81,25%
Refus	19	32,76%	2 127 825 320	43	27,56%	4 372 151 158	3	18,75%
TOTAL	54	100%	2 573 981 358	156	100%	12 993 348 627	16	100%

Source : SDPD/ DPO

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus, qu'au titre de la gestion 2021, 72,9% des demandes d'autorisation de passer des marchés par voie de gré à gré, soumise à l'autorisation du Directeur Général des Marchés Publics, ont été accordés. Ces autorisations portent sur des opérations d'un montant de 446 156 038 francs CFA, sur un total de projets de marchés sollicités, d'une valeur globale de 2 573 981 358 francs CFA.

Les demandes de recours à la procédure de gré à gré en procédures simplifiées qui ont fait l'objet de rejet sont au nombre de 19 requêtes. Le montant des opérations est de 2 127 825 320 de francs CFA.

En ce qui concerne les demandes de levée de verrou du statut marché d'imputation budgétaire, sur un total 156 requêtes reçues, 113 ont été accordées, soit 72,44%, correspondant à un montant global de 8 621 197 469 francs CFA.

Quant aux appels d'offres restreint sollicités, ils sont au nombre de seize (16). La DGMP a proposé treize (13) avis favorables.

- **Procédures classiques**

La situation générale de l'instruction en procédures classiques des requêtes reçues par la Sous-Direction est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 19 : Instructions des procédures classiques

	Gré à gré sur Budget National			Levée de verrou marché			Appel d'offres restreint	
	Nb	%Nb	Montant	Nb	%Nb	Montant	Nb	%Nb
Accords	312	68,9%	151 193 001 608	107	77,0%	140 469 917 408	117	75%
Refus	141	31,1%	192 016 247 011	32	23,0%	29 786 836 042	36	25%
TOTAL	453	100%	343 209 248 619	139	100%	170 256 753 450	156	100%

Source : SDPD/ DPO

L'analyse du tableau laisse apparaître, qu'au titre de la gestion 2021, 68,9% des demandes d'autorisation de passer des marchés par voie de gré à gré, soumis à l'autorisation du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, ont été accordées. Ces autorisations portent sur des opérations d'un montant de 151 193 001 608 francs CFA, sur un total de projets de marchés sollicités, d'une valeur globale de 343 209 248 619 francs CFA.

Le montant des demandes de recours à la procédure de gré à gré en procédure normale qui ont fait l'objet de rejet, par le MBPE, représente 31,1% des requêtes reçues et s'élève à 192 016 247 011 francs CFA.

En ce qui concerne les demandes de levée de verrou du statut marché d'imputation budgétaire, sur un total de 139 requêtes reçues, 107 ont été accordées, soit 77,0% avec un montant global de 140 469 917 408 francs CFA.

Quant aux appels d'offres restreints sollicités, ils sont au nombre de 156 dont 117 ont eu l'avis favorable du Ministre.

V.2.3 – ACTIVITES DE LA SOUS-DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DE L'APPROBATION

1. Missions de la Sous-Direction

La Sous-direction a en charge :

- la conception des dossiers-types d'appels d'offres ;
- la validation et la mise à jour des plans de passation des marchés publics ;
- l'appui technique à la préparation des missions de négociation des financements ;
- l'appui technique aux missions de négociation, d'évaluation et de revue des projets financés ou cofinancés par les partenaires techniques et financiers ;
- la collecte et la centralisation des documents de financement des projets ;
- le traitement des dossiers d'approbation de marchés et de conventions ;
- la certification des copies de marchés.

Elle comprend deux (2) services :

- Service de la planification et de la gestion des opérations préparatoires ;
- Service du contrôle d'approbation des marchés.

2. Activités réalisées au titre de l'année 2021

1. Au titre du contrôle de l'approbation des marchés

A fin décembre 2021, 1 642 dossiers d'approbation de marchés ont été traités. Ces dossiers se répartissent par type et par mois comme suit :

Tableau 20 : Dossiers d'approbation traités en 2021

Mois	Nombre de marchés par Type de marchés										Nombre Avis	Total Mensuel
	Fournitures		Prestations		Travaux		Conventions		LCVM			
	NM	AV	NM	AV	NM	AV	NM	AV	NM	AV		
Janvier	5		3	2	4	7	3	1	4		2	31
Février	7		2	2	12	5	6		2			36
Mars	5		14	1	8	2	4		48			82
Avril	6	1	10	1	18	3	9		46			94
Mai	4	1	3	1	5	2	8	1	75		8	108
Juin	6		22	7	15	15	9		88	1	3	166
Juillet	5	3	8	4	15	6	15		87		5	148
Août	19	2	3	1	3	8	6		150		2	194
Septembre	4	1	21	3	10	4	10	1	94		7	155
Octobre	12	2	8	1	16	8	7		73	1	42	170
Novembre	9	2	6	2	15	23	16		178			251
Décembre	6		9	2	16	17	12	2	143			207
TOTAL	88	12	109	27	137	100	105	5	988	2	69	1642

Source : SDPA/ DPO

Ces dossiers d'approbation sont composés de 1 427 nouveaux marchés (NV), 146 Avenants (AV) et de 69 Avis.

V.2.4 – ACTIVITES DE LA CELLULE C2D

1. Missions de la Cellule C2D

Les secteurs couverts par le deuxième C2D sont les mêmes que ceux du premier à savoir : la Santé, l'Education-Formation, la Justice, l'Agriculture - Développement rural et Biodiversité, l'Emploi, les Infrastructures de transport, le Développement urbain, l'Eau potable et l'Assainissement.

A ces secteurs, s'est ajouté un financement apporté dans le cadre du C2D pour la réforme du secteur de la Sécurité. A ce titre, le Bureau d'Accompagnement à la Reconversion des Militaires a été créé pour faciliter le départ vers la vie civil de tout militaire quittant l'institution.

Par ailleurs, il convient de noter que certaines activités financées dans le cadre du premier C2D sont en cours d'exécution au titre de l'exercice budgétaire 2021.

La présente communication vise à informer sur la mise en exécution, à fin décembre 2021, du potentiel de lignes à marchés devant être exécutées dans un souci d'efficacité à travers le respect des procédures de passation des marchés publics et le respect des délais.

Elle s'articule autour des points suivants :

- la situation des opérations de passation des marchés publics de janvier à fin décembre 2021 ;
- la suivi de l'exécution des marchés à fin décembre 2021 ;
- la situation des délais de passation des marchés publics à fin décembre 2021 ;
- les difficultés rencontrées dans la passation des marchés des différents projets et propositions de mesures correctives.

2. Activités réalisées au titre de l'année 2021

1. Au titre de la planification des opérations soumises à marchés publics

Pour la gestion 2021, plusieurs PPM ont été reçus à la Cellule C2D pour validation au titre de l'ensemble des secteurs mentionnés plus haut.

L'entrée en vigueur de l'arrêté n°112 MPMBPE/DGBF/DMP du 08 mars 2016 instituant les procédures concurrentielles simplifiées a eu pour effet de responsabiliser les autorités contractantes quant à la mise en exécution d'une grande partie de l'ensemble des lignes à marchés.

Ainsi, conformément au décret n°2013-625 du 04 septembre 2013 portant procédures et modalités d'exécution des dépenses des projets financés sur ressources du C2D, l'appréciation du seuil de passation de marché étant fondée sur le montant des opérations, les lignes à marchés seront assimilées aux différentes opérations dans le présent rapport.

Ainsi, le tableau ci-dessous présente le cumul des opérations soumises aux différentes procédures de passation de marchés pour les différents secteurs du C2D.

Tableau 21 : Répartition des lignes soumises à marchés identifiées à fin décembre 2021

SECTEUR	PROCEDURES CLASSIQUES	PROCEDURES SIMPLIFIEES	TOTAL
AGRICULTURE – DÉVELOPPEMENT RURAL - BIODIVERSITÉ	11	78	89
BARM	5	26	31
EMPLOI	3	30	33
JUSTICE	2	47	49
ASSAINISSEMENT	7	10	17
DÉVELOPPEMENT URBAIN ET DÉCENTRALISATION (MIS ECOTER)	4	8	12
INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT ET EAU POTABLE	1	13	14
SANTE	17	47	64
EDUCATION – FORMATION (C2D1 et C2D2)	78	81	159
ST-C2D	1	50	51
TOTAL	129	390	519

Source : CC2D/ DPO

Au titre des procédures simplifiées, en application de l'arrêté n°112 MPMBPE/DGBF/DMP du 08 mars 2016, **390 opérations** à marchés ont été laissées sous l'entière responsabilité des UCP et CSP de tous les secteurs couverts par le C2D ; la DGMP ayant la possibilité de diligenter un contrôle *a posteriori* sur l'exécution de ces lignes budgétaires.

Concernant les procédures classiques, les 129 opérations se répartissent par type de marchés et par secteur comme suit :

Tableau 22 : Répartition des opérations en procédures classiques par type de marchés

SECTEURS	TRAVAUX	FOURNITURES	PRESTATIONS	TOTAL
AGRICULTURE – DÉVELOPPEMENT RURAL - BIODIVERSITÉ	5	2	4	11
BARM	0	1	4	5
EMPLOI	0	3	0	3
JUSTICE	1	0	1	2
ASSAINISSEMENT	3	0	4	7
INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT ET EAU POTABLE	1	0	0	1
DÉVELOPPEMENT URBAIN ET DÉCENTRALISATION (MIS ECOTER)	0	0	4	4
ST-C2D	0	0	1	1
SANTE	7	6	4	17
EDUCATION - FORMATION	21	40	17	78
TOTAL	38	52	39	129

Source : CC2D/ DPO

2. Au titre de la mise en œuvre des PPM

La mise en œuvre des PPM commence en général par l'élaboration des Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) dans le cadre des appels d'offres ouverts, ou par la saisine des instances habilitées pour l'autorisation à recourir à un mode dérogatoire de passation de marchés.

Le tableau ci-après donne le détail par secteur, de l'évolution des opérations de passation des marchés.

Tableau 23 : Récapitulatif du niveau d'exécution des opérations à marchés (Procédures classiques)

SECTEURS	Opérations soumises à marchés	Détail des opérations publiées ou admises à une procédure dérogatoire					Exécution (%)
		Travaux	Fournitures	Prestations courantes	Prestations intellectuelles	TOTAL	
Agriculture - Développement rural - Biodiversité	11	1	0	0	5	6	56
BARM	5	0	0	0	4	4	80
MIS ECOTER	4	0	0	0	3	3	75
Justice	2	1	0	0	1	2	100
Emploi	3	0	3	0	0	3	100
Santé	17	0	6	0	3	9	53
Assainissement	7	3	0	0	3	6	86
Education - Formation	78	1	4	0	4	9	12
Eau potable	1	1	0	0	0	1	100
ST C2D	1	0	0	0	1	1	100
TOTAL	129	7	13	0	24	44	34

Source : CC2D/ DPO

A fin décembre 2021, le constat est que le taux global d'exécution des marchés planifiés concernant les six (06) secteurs retracés dans le tableau ci-dessus est de 34%.

Au titre du secteur Education – Formation, à fin décembre 2021, sur les 78 opérations programmées, neuf (09) opérations ont été admises en procédure dérogatoire, soit un taux d'exécution de 12%.

Au titre des marchés approuvés, il convient de noter que certaines opérations initiées en 2020 ont fait l'objet d'approbation au cours de l'exercice 2021. Ainsi le présent rapport a pour objet de présenter l'ensemble des marchés approuvés au cours de cette année.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des marchés approuvés sur l'année 2021 à fin décembre. Il s'élève à 24 408 965 462 FCFA.

Tableau 24 : Situation des marchés approuvés en 2021 au titre du C2D

Modes de passation	Marchés approuvés en 2021			
	Nombre	%	Montant (FCFA)	%
Appels d'offres ouverts	16	27	14 561 948 314	60
Appels d'offres restreints	1	2	528 977 476	2
Marchés de Gré à gré	11	18	5 177 879 326	21
Avenants	32	53	4 140 160 346	17
TOTAL	60	100%	24 408 965 462	100%

Source : CC2D/ DPO

Le tableau ci-dessus laisse apparaître un taux important du recours aux appels d'offres ouverts. En effet, environ 60% du montant de l'ensemble des marchés approuvés à fin 2021 ont fait l'objet d'une procédure concurrentielle ouverte.

Toutefois, il convient de noter qu'en termes de fréquence, l'on note un recours significatif aux avenants avec 53% de sollicitations dans la passation des marchés. A cet effet, des efforts doivent être faits au niveau de la définition réelle des besoins dans la mise en œuvre des projets. L'analyse des données ci-dessus laisse transparaître cependant un taux important des marchés de gré à gré, 18% en nombre et 21% en valeur.

V.3 – ACTIVITES DE LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION, DE LA FORMATION ET DE LA COMMUNICATION

V.3.1 - ACTIVITES DE LA SOUS-DIRECTION DES DEVELOPPEMENTS ET DES ETUDES INFORMATIQUES

1. Missions de la Sous-Direction

La Sous-direction est chargée :

- du développement des applications informatiques ;
- de la formation et de l'assistance à l'utilisation des applications informatiques.

Elle comprend deux (2) services :

- le Service des Développements informatiques ;
- le Service des Etudes informatiques.

2. Bilan des activités au titre de la Gestion 2021

1. Activités de développements informatiques réalisées

- **Elaborer le protocole de sollicitation du service et le communiquer** : un protocole de sollicitation du service a été élaboré et transmis au Service Exploitation. Toutefois, il n'est pas toujours respecté ;
- **Mettre en place une application de gestion des sollicitations** : une application de gestion des sollicitations du service a été mise en place et est accessible via le lien ci-après bug.sigomap.ci ;
- **Prendre en compte les bugs et les demandes de correction de l'application** : 100% des dysfonctionnements signalés au niveau du SIGMAP ont été corrigés en moins de 48 heures. Ce sont environ 980 patch traités en 2021 ;
- **Développer des modules d'administration** : deux (02) écrans multifonctions ont été réalisés pour optimiser la gestion du SIGMAP. Ils permettent entre autres de mettre à jour certaines informations de marchés, la création des comptes, l'activation des assignations et la mise à marché des lignes ;
- **Prendre en compte les dysfonctionnements liés à l'exploitation de l'application** : 100% des dysfonctionnements signalés au niveau du SIGOMAP ont été corrigés en moins de 48 heures. Ce sont environ 1250 patch traités en 2021 ;
- **Poursuivre le développement l'application** : de nouveaux modules ont été développés pour le compte du SIGOMAP à savoir des écrans paramètres, le module des avis de non objection, la numérotation etc. ;
- **Permettre la numérotation des opérations passées dans le SIGOMAP** : un module de déversement des informations du SIGOMAP vers le SIGMAP pour numérotation a été créé. 100% des opérations passées dans le SIGOMAP sont désormais numérotées.

2. Activités en cours de réalisation

- **Ecrire la documentation technique de l'applicatif** : le document technique de l'application SIGOMAP est élaboré à 60%.

3. Activités non réalisées

- **Former les autres membres de l'équipe aux outils de développement de l'application** : Cette action n'a pu être réalisée car les moyens nécessaires à sa réalisation ne sont pas disponibles ;

- **Recruter du personnel qualifié ;**
- **Former le personnel existant aux nouvelles méthodes de développement :** activité non réalisée car les requêtes de recrutement et de formation aux nouvelles méthodes de développement n'ont pas reçu d'écho favorable auprès de la hiérarchie ;
- **Ecrire la documentation technique de l'applicatif :** la documentation technique du SIGMAP n'as pas été produite en raison de l'insuffisance des ressources humaines au niveau du Service.

V.3.2 - ACTIVITES DE LA SOUS-DIRECTION DE L'EXPLOITATION ET DU RESEAU (SDER)

1. Missions de la Sous-Direction de l'Exploitation et du Réseau

La Sous-direction de l'Exploitation et du Réseau a en charge :

- la maintenance logicielle et matérielle du parc informatique ;
- de la gestion de la Banque de Données des Prix de Référence (BDPR) ;
- de la gestion administrative et de l'exploitation technique du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics ;
- de la gestion des bases de données et de l'interfaçage avec d'autres systèmes.

Elle comprend deux (2) services :

- le Service de l'Exploitation ;
- le service de la Maintenance et du Réseau.

2. Activités réalisées au titre de l'année 2021

➤ Au titre de l'exploitation

• Gestion du SIGMAP

Au cours de l'année 2021, 15 agents SIGMAP ont assisté les Cellules de passation, les points focaux de 42 ministères et de 07 Secrétariats d'Etat, les Institutions de la République et les structures assujetties, dans la prise en compte des opérations des marchés dans le SIGMAP.

Les acteurs des collectivités, des SODE et des EPN ont bénéficié de l'extension de la connexion au SIGMAP. A ce jour, 46 SODE, 96 EPN et 76 collectivités ont été connectés au SIGMAP (**voir annexes 1 et 2**).

• Gestion du SIGOMAPV1

Le SIGOMAPV 1 a été mis en exploitation à partir de mars 2021.

Ce sont 48 Ministères et Secrétariat d'Etat et 05 Institutions de la République qui ont inscrit leurs opérations dans le système.

Les quatre (04) salles pool aménagées et équipées en vue d'accompagner les acteurs dans l'exploitation de l'applicatif sont tenues par 12 assistants SIGOMAP.

• Banque de Données des Prix de Référence (BDPR)

L'applicatif est rentré en exploitation en 2021. Il est accessible via l'adresse :

www.bdpr.finances.gouv.ci. Ce sont 512 utilisateurs de 51 structures qui y sont inscrits.

➤ Au titre de la maintenance et du réseau

Les travaux de maintenance concernent :

- la mise en place d'un réseau informatique propre à la DGMP ;
- la mise en place d'une téléphonie VoIP ;
- la mise en place d'un contrôle d'accès (accès aux locaux de la DGMP) ;

- la mise en place d'une vidéo surveillance, d'une part et du redéploiement de tout le matériel et mise en service du système informatique (serveurs et postes de travail du personnel de la DGMP).

V.3.3 - ACTIVITES DE LA SOUS-DIRECTION DE LA FORMATION ET DE LA DOCUMENTATION

1. Missions de la Sous-Direction de la Formation et de la Documentation

La Sous-direction de la Formation et de la Documentation a en charge :

- la formation des acteurs ;
- la gestion de la documentation.

Elle comprend deux (2) services :

- le Service de la Formation ;
- le Service de la Documentation.

2. Activités réalisées au titre de l'année 2021

Les activités de formations sont résumées comme suit :

1. Bilan global (voir annexe 3 pour les détails) :

- Au total, 1 134 personnes ont été formées en 2021 contre 2 319 en 2020, soit une baisse 51,1%. Le nombre de personnes formées se répartit en 1071 personnes en Centrale et 63 personnes en Région en 2021 contre respectivement 1 131 et 1 188 en 2020.
- En 2021, l'objectif de personnes à former étant fixé à 1000, le taux d'atteinte de cet objectif est de 113%.

2. Bilan par secteur :

❖ Au titre des formations en interne :

- 16 sessions de formation ont été organisées avec un total de 173 participants dont 89 femmes et 84 hommes.

❖ Au titre des formations en externe :

- 24 sessions de formation organisées au profit de 961 acteurs externes dont environ 600 autorités contractantes, 200 opérateurs économiques issus de divers secteurs d'activités, des Contrôleurs Financiers, des Trésoriers et des Avocats.

❖ Au titre des formations à l'initiative de la DGMP :

- 388 personnes ont été formées à l'initiative de la DGMP dont 215 acteurs externes et 173 acteurs internes.

❖ Au titre des formations à la carte :

- 746 personnes ont été formées suite à des sollicitations de la DGMP par des structures externes.

3. Mesure de la satisfaction des personnes formées

- Les formations en interne ont enregistré un taux de satisfaction de 94 % ;
- Le taux de satisfaction est de 90% pour les formations externes ;
- 373 femmes sur 1134 personnes formées, soit un taux de 32,89 % ;
- Sur les 1 134 personnes formées, 961 sont des acteurs externes soit un taux de 84,74 %.

1. Insuffisances relevées

- Faible de niveau de formation des acteurs en région (63 acteurs externes formés par les Directions Régionales des Marchés Publics en 2021 contre 1188 en 2020 (-94,7%) ;

- Faible de formation à l'initiative de la DGMP (388 personnes sur 1134 formées, soit un taux de 34,21 %).

2. Perspectives pour l'année 2022

Pour l'année 2022, il s'agira de :

- renforcer la collaboration avec les partenaires institutionnels de la Direction Générale des Marchés Publics en vue d'intensifier les formations à l'endroit des acteurs externes ;
- étendre les formations aux acteurs de l'intérieur du pays, à travers les Directions Régionales des Marchés Publics ;
- accroître le nombre de formations à l'initiative de la DGMP ;
- accentuer le renforcement de capacités des agents et cadres de la DGMP ;
- et assurer le suivi et l'évaluation des formations réalisées en 2021.

V.3.4 - ACTIVITES DE LA SOUS-DIRECTION DE LA COMMUNICATION, DE LA QUALITE ET DE LA NORMALISATION.

1. Missions de la Sous-Direction de la communication, de la qualité et de la normalisation

La Sous-direction de la Communication, de la Qualité et de la Normalisation est chargée :

- de la publication du Bulletin Officiel des Marchés Publics ;
- de la mise en œuvre de la politique de communication interne et externe de la Direction Générale des Marchés Publics ;
- de la gestion du site internet de la Direction Générale des Marchés Publics ;
- de la mise en œuvre de la démarche Qualité de la Direction Générale des Marchés Publics.

La Sous-direction comprend deux services :

- le Service de la Communication,
- le Service de la Qualité et de la Normalisation.

2. Activités réalisées au titre de la gestion 2021

Les activités réalisées en 2021 par la Sous-Direction de la Communication, de la Qualité et de la Normalisation se résument ainsi :

1. Au titre des activités de communication externe

- **La conception et la mise en exploitation du nouveau Site Internet** de la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP). Ce qui permet à la DGMP de bénéficier d'une visibilité de premier plan.
- **La réalisation d'un Film Institutionnel de la DGMP**. Ce film, d'une durée de sept minutes trente-huit secondes (7mn 38s) a été élaboré pour faire connaître la DGMP ainsi que ses missions au grand public. Il a été diffusé deux fois en période de grande audience (prime time) sur la chaîne nationale RTI1. Le film institutionnel est également disponible sur la Chaîne YouTube de la DGMP.
- **La réalisation de la saison 1 de l'émission « COMPRENDRE LES MARCHES PUBLICS »** à travers la production de cinq (05) capsules. Comme l'indique son intitulé, « **COMPRENDRE LES MARCHES PUBLICS** » vise à informer les acteurs, les partenaires et l'ensemble de la population sur les marchés publics. Il s'agit de donner la bonne et la juste information sous une forme accessible à tous. Diverses thématiques ont été traitées dans ces capsules.

La capsule introductive a été marquée par l'intervention du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat et du Directeur Général des Marchés Publics. Les autres capsules ont vu l'intervention des Directeurs Centraux.

- **La Création d'une Chaîne YouTube de la DGMP.** Cette chaîne a permis la diffusion des capsules. Elle est accessible au grand public.
- **La gestion du Bulletin Officiel des Marchés Publics :** 52 numéros ont été produits et diffusés au cours de la gestion 2021. Ces numéros ont permis de publier 1857 avis.

La Stratégie « Zéro Résultat Non-Publié » sera mise en œuvre en 2022 de manière à faire respecter l'obligation de publier les résultats des consultations. Afin d'assurer une bonne gestion des abonnés au BOMP, une Plateforme de Gestion des Abonnés dénommée « PGA » a été conçue et sera mis en exploitation au cours de la gestion 2022. Une Stratégie marketing dénommée « BOMP-BOOST » élaborée en 2021 sera également mis en œuvre en 2022 en vue de booster la vente du journal.

2. Activités de relations publiques

Au titre des relations publiques, les activités réalisées sont :

- **La participation de la DGMP aux Journées Nationales du Partenariat Etat - Secteur Privé (JNP).**
- **La couverture des activités externes :** 23 activités ont bénéficié de couverture médiatique. Ces activités concernent les sessions de formation réalisées par la DGMP et la participation à des activités organisées par les partenaires. Par ailleurs, des articles de presse ont été produits et diffusés sur le Site Internet et sur le Groupe WhatsApp de la DGMP.
- **La gestion du Bureau Accueil, du Bureau de Vente du Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP) et l'Appui au Service Courrier Central.** Ces services reçoivent les visiteurs. Le dispositif et les outils mis en place ont été reconnus par SGS Côte d'Ivoire comme étant l'un des points de satisfaction de notre Système de Management de la Qualité (SMQ).

3. Activités de communication interne

Les activités réalisées sont énumérées ci-dessous :

- **La couverture des activités internes.** Au total, 21 sessions de formation et activités en interne ont bénéficié de la couverture média du Service de la Communication.
- **La couverture des activités des Directions Régionales.** L'organisation mise en place au niveau du Service permet de collecter les informations réalisées par les Directions Régionales des Marchés Publics (DRMP) par le canal des Interfaces Communication désignés par les Directeurs Régionaux. Ces informations sont diffusées sur les canaux d'information de la Direction Générale.
- **La création d'un Groupe WhatsApp et d'un Webmail professionnel.** Ces canaux permettent de communiquer en interne sur les activités des services, de partager les informations diverses liées au personnel et à la vie sociale de l'entreprise.
- **La communication à l'endroit du personnel des Directions Régionales.** Elle est faite à partir du Groupe WhatsApp et du Webmail professionnel.

4. Gestion du Système de Management de Qualité (SMQ) de la DGMP

Les activités ci-après ont été réalisées :

- **le recueil des résultats des indicateurs des processus** : cette activité a permis au Service de la Qualité et de la Normalisation de s'assurer de l'atteinte des valeurs cibles. Des préconisations sont adressées aux Pilotes de processus en vue de la mise en œuvre éventuelle des mesures et actions correctives.
- **les enquêtes de satisfaction des clients** : l'objectif visé par les enquêtes est de mesurer la satisfaction des utilisateurs et des bénéficiaires des services de la DGMP. Ces enquêtes ont été réalisées au niveau du Service Courrier Central, du Bureau d'Accueil et des Points de Vente du BOMP.
Au cours de la gestion 2022, ce mécanisme sera couplé avec des dispositifs d'écoute-client au niveau de chaque processus en vue de s'assurer de l'atteinte de niveaux de satisfaction conformes aux engagements pris par la DGMP dans la Politique Qualité.
- **l'analyse des risques des différents processus** : cette analyse a permis d'identifier les risques liés à chaque activité et surtout de proposer des actions correctives.
- **la mise à jour quotidienne des informations du SMQ** : cette tâche a été réalisée suivant les exigences de la procédure de maîtrise des documents et de la procédure de maîtrise des enregistrements. Elle a permis de mettre à jour la base de données documentaires de la DGMP.
- **la mise en œuvre du Plan de communication sur le SMQ** : le Plan de communication élaboré en liaison avec le Service de la Communication a permis de communiquer sur le SMQ et globalement sur la Démarche Qualité. La cible est constituée du personnel, des usagers-clients et des partenaires de la DGMP.
- **le traitement des non-conformités et des réclamations clients** : la veille quotidienne portant sur le traitement des non-conformités, des plaintes et réclamations, par les acteurs des processus a été réalisée par le Service de la Qualité et de la Normalisation.

5. Préparation de l'audit de suivi à douze (12) mois de la Certification de la DGMP à la norme ISO 9001 version 2015

Au titre de ce chapitre, les activités ci-dessous ont été réalisées :

- **la mise en œuvre des plans d'actions issus des Audits et Revues de Direction précédentes** : les activités arrêtées à l'issue des missions d'audits ont été réalisées conformément au cadre de planification.
- **la réalisation des audits internes** : tous les processus du Système de Management de la Qualité de la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) ont été audités par l'équipe des Auditeurs Internes de la DGMP. Les missions se sont réalisées du 3 au 12 août 2021.
- **la réalisation de la Revue de Direction** : elle a été réalisée le 02 septembre 2021. Au terme de la Revue de Direction, et tenant compte des données enregistrées, il a été recommandé de procéder à un Audit à blanc en guise de préparation à l'audit de suivi à 12 mois.
- **la réalisation de l'Audit à blanc** : l'audit à blanc a été réalisé par le Cabinet QUALITAS du 20 au 22 octobre 2021, à la satisfaction de l'Auditeur qui a recommandé la réalisation de l'Audit de suivi à 12 mois.

- **la réalisation de l'Audit de suivi à 12 mois** : l'audit de suivi, conduit par la SGS, s'est déroulé du 27 au 29 octobre 2021 et s'est soldé par le maintien du Certificat ISO 9001 version 2015 de la DGMP. Un audit de suivi à 24 mois se tiendra en 2022 à la même période.

6. Démarrage de la l'étude diagnostique qualité de mise en place de la démarche qualité dans le processus des marchés publics

En vue de la mise en œuvre de la phase 2 de la démarche qualité, la réalisation d'une étude diagnostique qualité a été proposée par la DGMP, dans le cadre du Projet Appui à la Gestion Economique et Financière (PAGEF). Le projet est financé par la Banque Africaine de développement (BAD). La mission a été confiée au Cabinet QSE CONSEIL au terme d'une procédure de mise en concurrence. La mission est en cours de réalisation et permettra d'élaborer le Schéma Directeur Qualité dans les Marchés Publics (SDQMP).

7. Distinction de la DGMP à la journée nationale de célébration de la « QUALITE »

La DGMP a obtenu deux prix aux « Awards » de la qualité dénommée « QUALITAS DAY ».

- le «**PRIX QUALITE-PERFORMANCE COTE D'IVOIRE 2021**»
- et le «**PRIX SPECIAL QUALITE-PERFORMANCE de l'Ambassade d'Israël**» encore appelé «**Prix Jérusalem**».

Ces prix ont été décernés d'une part, pour l'« Excellence Opérationnelle », et d'autre part, pour soutenir l'engagement et le leadership de la DGMP dans la transformation numérique.

V.4 – ACTIVITES DE LA DIRECTION DES STATISTIQUES ET DES ETUDES

V.2.1 – ACTIVITES DE LA SOUS-DIRECTION DES ETUDES ET DE LA PROSPECTIVE

1. Missions de la Sous-direction des études et de la prospective

La Sous-direction des études et de la prospective a en charge :

- la réalisation d'études d'aide à la décision en rapport avec les marchés publics;
- l'évaluation des impacts des réformes relatives aux marchés publics ;
- la vérification de la régularité des opérations de jugement des offres et d'attribution des marchés, dans le cadre des missions de contrôle a posteriori ;
- du suivi de l'exécution physique et financière des marchés publics ;
- du contrôle de la qualité et de la conformité des travaux, prestations et fournitures aux cahiers des charges ;
- l'appui des autorités contractantes et des Partenaires Techniques et Financiers par la mise en œuvre d'outils de suivi et d'exécution des marchés publics ;
- du suivi des recommandations des audits sur le système et la réglementation des marchés publics ;
- la conception de stratégies de suivi-évaluation.

Elle comprend deux (2) services :

- le Service du Suivi-Evaluation des marchés ;
- le Service du Contrôle a posteriori des procédures.

2. Activités réalisées au titre de l'année 2021

1. Au titre du contrôle a posteriori des opérations

Dans le cadre de l'exécution de ses missions de contrôle et en application des dispositions de l'article 16.1 du Code des marchés publics et de l'article 14 de l'arrêté n°112/MPMBPE/DGBF/DMP du 08 mars 2016, la Direction Générale des Marchés (DGMP) a procédé du 31 août au 30 septembre 2021 à un contrôle a posteriori des opérations à marchés passées durant le premier semestre de l'année 2021, pour les dotations inférieures à son seuil de revue a priori fixé à trois cent millions (300 000 000) francs CFA.

Les équipes de la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) chargées du contrôle a posteriori des opérations ont passé en revue auprès des Cellules de Passation des Marchés Publics (CPMP) des Ministères, mille quatre cent treize (1 413) opérations de marchés d'une valeur de 6 974 853 095 FCFA passées par les Autorités Contractantes (AC).

Ces opérations se répartissent selon les types de procédures dans le tableau ci-dessous :

Tableau 25 : Opérations contrôlées au cours de la mission de contrôle a posteriori

Mode de passation	Nombre
Procédure Simplifiée à demande de Cotation (PSC)	1313
Procédure Simplifiée à compétition Limitée (PSL)	79
Procédure Simplifiée à compétition Ouverte (PSO)	10
Procédure Classique (PC)	11
TOTAL	1413

Source : SDPE /DSE

A l'issue de cette mission de contrôle, les constats effectués sont d'ordre général et d'ordre spécifique.

- **Les constats d'ordre général** sont relatifs au chevauchement des deux applicatifs (SIGMAP et SIGOMAP) au niveau de la planification et à la fusion ou à la scission de certains ministères.

En effet, il a été constaté que certaines opérations, déjà saisies dans le SIGMAP par les Autorités Contractantes (AC), ne figurent pas dans les PPM et PSPM extraits du SIGOMAP et mis à la disposition des équipes.

Par ailleurs, en raison de la fusion ou de la scission de certains ministères, il a été difficile de retrouver les opérations de certaines Autorités Contractantes dans les PPM.

- **Les constats d'ordre spécifique** relevés concernent notamment les Cellules de Passation des Marchés Publics et les Autorités Contractantes.

➤ **Au niveau des Cellules de Passation des Marchés Publics**

- les CPMP ne disposent pas de suffisamment d'informations relatives aux opérations passées en PSC par les Autorités Contractantes (AC) ; ce qui laisse apparaître qu'elles ne mettent pas en œuvre leur mission de gestion des archives sur la passation et l'approbation des marchés publics ;
- la majorité des AC ne transmettent pas toute la documentation nécessaire aux CPMP pour le contrôle a posteriori de leurs opérations par la DGMP. Parfois, la documentation est parvenue aux équipes le dernier jour de la mission dans la structure ;
- la collaboration entre les CPMP et les Autorités Contractantes semblent parfois difficile.

➤ **Au niveau des Autorités Contractantes**

- les résultats des travaux des Commissions ne sont ni affichés dans les locaux des AC, ni notifiés à l'ensemble des soumissionnaires par certaines AC. Ces résultats sont souvent notifiés uniquement au titulaire du marché ;
- certaines opérations passées n'ont pas fait l'objet de planification préalable dans le SIGOMAP, notamment celles passées en PSC ;
- de façon générale, les formulaires de demande de cotation utilisés par les AC ne sont ni signés, ni datés ;
- le délai de recours n'est pas respecté par certaines AC, notamment en ce qui concerne les opérations passées en PSL et en PSC ;
- l'archivage des documents n'est pas exhaustif ;
- les formulaires de demande de cotations sont parfois utilisés de façon inappropriée. En effet, pour les marchés passés en PSC dont le montant est supérieur ou égal à dix millions (10 000 000) FCFA, certaines AC utilisent les formulaires de demandes de cotations (sans comité sélection) dédiés aux opérations de marchés dont le montant est inférieur à dix millions (10 000 000) FCFA ;
- parfois, certaines AC ne font pas d'estimation de leurs projets. Par ailleurs, le montant des marchés qu'elles passent est souvent égal au montant des crédits inscrits sur les lignes.

Au regard des constats, **des recommandations** sont proposées à l'endroit des acteurs ci-après :

➤ **Au niveau des Cellules de Passation des Marchés Publics**

- sensibiliser les AC à l'effet de transmettre la documentation nécessaire lors des contrôles a posteriori ;

- veiller à l'organisation et à la gestion des archives sur la passation et l'approbation des marchés publics pour être en mesure de disposer de toutes les informations sur les marchés ;
- sensibiliser les AC sur la nécessité d'afficher les résultats dans leurs locaux et de les notifier à tous les soumissionnaires ;
- Sensibiliser les AC sur l'importance et la nécessité du bon archivage des documents ;
- prendre les dispositions nécessaires auprès des AC afin de mettre à la disposition des équipes de contrôle la documentation à temps pour plus d'efficacité ;
- sensibiliser les AC à la planification de toutes leurs opérations dans le SIGOMAP, notamment les PSC ;
- renforcer la collaboration avec les Personnes Responsable des Marchés afin de bénéficier de leur appui.

➤ **Au niveau des Autorités Contractantes**

- disposer des copies des pièces constitutives des cotations pour les besoins de contrôle ;
- transmettre aux CPMP la documentation nécessaire pour les besoins de contrôle a posteriori ;
- afficher dans leurs locaux les résultats des opérations passées et les notifier à tous les soumissionnaires ;
- veiller à la planification de toutes les opérations de marchés, sans exception, dans le SIGOMAP ;
- assurer le bon archivage des documents ayant servi à la passation des marchés.

➤ **Au niveau de la Direction Générale des Marchés Publics**

- intégrer au formulaire de demande de cotation et au formulaire de sélection, l'information relative à la date et à la signature par l'AC ;
- renforcer les capacités des différents acteurs sur l'utilisation adéquate du SIGOMAP ;
- renforcer les capacités des acteurs marchés sur les différentes procédures simplifiées de passation de marchés ;
- prévoir dans la réglementation une disposition contraignant les autorités contractantes à transmettre aux CPMP les pièces afférentes aux PSC ;
- améliorer les fonctionnalités des applicatifs de gestion des opérations de passation des marchés pour l'édition, par les AC, des PPM validés dans le système et fluidifier le circuit de correction par les AC des PPM différés en validation.

2. Au titre du suivi de l'exécution des marchés

Dans le cadre du suivi de l'exécution des marchés publics, la Sous-direction des Etudes et de la Prospective, a invité les autorités contractantes à transmettre à la DGMP le point de leurs marchés en souffrance avant le début des Conférences des marchés 2022.

Ces informations serviront à la mise à jour, dans le système d'information des marchés publics, des données relatives au niveau d'exécution des marchés passés au sein des structures assujetties au Code des marchés publics.

Par ailleurs, cette opération vise à recueillir et à fiabiliser les informations relatives au niveau d'avancement des marchés et à apurer le stock des marchés dits en souffrance.

Au total, un état récapitulatif de plus de deux mille (2000) marchés extrait du système d'information de la DGMP a été transmis aux différentes AC, ainsi qu'un canevas de recueil d'informations. Les AC doivent retransmettre à la DGMP un point détaillé de ces différents marchés.

V.2.2 – ACTIVITES DE LA SOUS-DIRECTION DES STATISTIQUES

1. Missions de la Sous-direction des Statistiques

La Sous-direction des Statistiques a en charge :

- la production des statistiques relatives aux marchés publics;
- la production des rapports d'activités de la Direction Générale des Marchés publics ;
- du suivi des délais de passation des marchés publics;
- l'élaboration et le suivi des indicateurs de performance du processus de passation des marchés.

Elle comprend deux (2) services :

- le Service de la Production des Statistiques ;
- le Service des Analyses Statistiques.

2. Activités réalisées au titre de l'année 2021

1. Au titre de l'élaboration des projets de Communication en Conseil des Ministres (CCM) relative aux marchés publics

Les 4 projets de CCM relatives à la situation des opérations de passation des marchés publics ont été élaborés et transmis au Cabinet du Ministre chargé du Budget.

En plus de ces projets de CCM, il faut ajouter la production des états relatifs à la situation des marchés publics pour les 41 ministères et secrétariats d'Etat, à la fin de chaque trimestre, soit 164 états statistiques pour la gestion 2021. Ces états retracent la situation des marchés approuvés, les délais de passation et la part des marchés attribués aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) pour chaque ministère au cours d'un trimestre donné.

2. Au titre du suivi des plans stratégiques et des activités

Dans le cadre du suivi des plans stratégiques et des activités de la Direction Générale des Marchés Publics, le rapport d'activités 2021 a été élaboré et des rapports de suivi ont été rédigés pour les plans stratégiques. En termes de plans stratégiques, il s'agit du :

- **Plan d'Actions Stratégiques (PAS) de la DGMP :**

Un suivi régulier de la mise en œuvre du PAS 2021 à travers la production de rapports mensuels de suivi. Le projet de PAS 2022 a aussi été élaboré.

- **Schéma Directeur de Réforme des Finances Publiques :**

La participation à la validation du rapport du Schéma Directeur de Réforme des Finances Publiques (SDRFP) 2018-2020 et la participation aux travaux d'élaboration de la matrice d'actions du Schéma Directeur de Réforme des Finances Publiques (SDRFP) 2022-2024.

- **Programme de Travail Gouvernemental (PTG) :**

Dans le cadre du suivi du PTG 2021, la mise à jour mensuelle des matrices d'actions et des documents narratifs a été effectuée.

- **Programme Economique et Financier (PEF) :**

Au cours de la gestion 2021, 4 matrices de suivi de la mise en œuvre du Programme Economique et Financier (PEF) ont été produites.

3. Au titre de la production des statistiques relatives aux marchés publics

Au cours de l'année 2021, plusieurs activités de production de données statistiques ont été menées. Il s'agit :

- de la production de 12 notes statistiques sur les procédures dérogatoires ;
- de la production hebdomadaire de tableau de bord de suivi des indicateurs des opérations de passation des marchés publics ;
- du traitement de 9 requêtes externes de production de statistiques sur les marchés publics ;

- de la conception de la matrice de collecte pour la mission de contrôle a posteriori du 31 août au 30 septembre 2021 ;
- du traitement des données de la mission de contrôle a posteriori effectuée du 31 août au 30 septembre 2021.

Tableau 26: Situation des requêtes externes en 2021

N°	Date demande	Référence	Objet	Structure	Institution/Ministère
1	31/12/2020	9551/MBPE/2020/CAB-02/906 du 31/12/2020	Situation des marchés passés au 30 septembre 2020 du Ministère des Mines et Géologie	Cellule de Passation des Marchés Publics	Ministère des Mines et Géologie
2	23/02/2021	093/MCLU/DGCMA/DC M du 23 février 2021	Demande de données relatives aux travaux de bâtiments de 2010 à 2020	Direction Générale de la Construction, de la Maintenance et de l'Architecture	Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme
3	16/03/2021	408 MBPE/CAB-02 du 16 mars 2021	Données sur la classification des entreprises titulaires de marchés publics	Cabinet du MBPE	Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat
4	27/07/2021	4397/MEF/DGE/DPPS E/SDPPE/ajc-gzl du 26/07/2021	Demande d'informations conjoncturelles au premier semestre 2021 et perspectives 2021-2026	Cabinet du MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
5	21/09/2021	05917/MEF/CAB-02/Km	Demande d'informations sur les marchés du MEF au 1er semestre 2021	Cabinet du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)	Ministère de l'Economie et des Finances
6	23/09/2021	2255/MEMINADER/CAB-1/CPMP/bc du 23 septembre 2021	Demande d'informations sur les marchés du MEMINADER au 1er semestre 2021	Cabinet du MEMINADER	Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MEMINADER)
7	19/11/2021	2511/ANRMP/SG/SGA-EAI du 19 novembre 2021	Demande de données contenant le volume, le montant et les types des marchés obtenus par les entreprises privées de 1998 à 2019	Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP)	Présidence de la République
8	10/12/2021	03504/MBPE/DGI/SDG S/KBP/KYJ/FS/ASR-mes docs	Informations relatives aux grands projets structurants issus des Plans Nationaux de Développement (PND) 2016-2020 et 2021-2025	Direction Générale des Impôts	Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat
9	14/12/2021	2184/MBPE/DGBF/DP SB/as	Informations relatives à l'évaluation de la Côte d'Ivoire dans le cadre du Country Policy Institutional Assessment (CPIA)	Direction Générale du Budget et des Finances	Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat

Source : SDS/ DSE

VI. CONTRAINTES ET DIFFICULTES

Les contraintes et les difficultés majeures rencontrées au cours de l'exercice 2021 sont les suivantes :

- retard accusé par les collectivités dans la mise à disposition des programmes triennaux et budgets, ce qui empiète sur les opérations préalables à la passation des marchés ;
- insuffisance du personnel dans certaines Directions Centrales et Régionales ;
- exigüité des locaux de certaines Directions Régionales ;
- difficultés de localisation des entreprises dans le cas du traitement de certaines requêtes ;
- difficultés d'accès à la connexion internet, au SIGMAP et au SIGOMAP dans certaines localités ;
- absence de formation pour les acteurs des marchés en régions.

VII. PERSPECTIVES 2022

Au titre de l'année 2022, en plus de l'exécution de nos missions réglementaires, un accent particulier sera mis sur la mise en œuvre des actions du Plan d'Actions Stratégiques 2022. Ces actions visent quatre (4) principaux objectifs qui sont :

Objectif 1 : Accroître l'automatisation des opérations de passation des marchés publics, à travers :

- la poursuite de l'extension de la connexion du SIGMAP aux Établissements Publics Nationaux (EPN) et aux Collectivités ;
- la dématérialisation des processus et procédures de passation des marchés publics (e-procurement) ;
- l'actualisation et la vulgarisation de la Banque de Données des Prix de Référence (BDPR).

Objectif 2 : Améliorer la connaissance des procédures des marchés publics par les acteurs par le renforcement des capacités des acteurs dans le domaine des marchés publics ;

Objectif 3 : Faire respecter les exigences normatives applicables à la DGMP, à travers le maintien de la certification à la norme ISO 9001 version 2015 ;

Objectif 4 : Informer et sensibiliser les acteurs et partenaires du système des marchés publics par la réalisation et la diffusion de la saison 2 de l'émission "**Comprendre les marchés publics**".

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES 75 COLLECTIVITES CONNECTEES AU SIGMAP

COLLECTIVITES	Période de connexion	COLLECTIVITES	Période de connexion
MARCORY	année 2019	Mairie de Songon	août 2021
PORT-BOUET	année 2019	Mairie de Grand - Lahou	août 2021
KOUMASSI	année 2019	Mairie de Dabou	août 2021
TREICHVILLE	année 2019	Conseil Regional des Grands Ponts	août 2021
PLATEAU	année 2019	Mairie d'Azaguié	août 2021
ADJAME	année 2019	Mairie d'Agboville	août 2021
COCODY	année 2019	Mairie de Rubino	août 2021
BINGERVILLE	année 2019	Mairie de Tiassalé	août 2021
ATTECOUBE	année 2019	Mairie de Sikensi	août 2021
ABOBO	année 2019	Mairie de n'Douci	août 2021
YOPOUGON	année 2019	Conseil Regional de l'Agnéby - Tiassa	août 2021
District Autonome de Yamoussoukro	année 2020	Mairie de Bassam	sept-21
Conseil Régional du Gontougo (Bondoukou)	année 2020	Mairie de Bonoua	sept-21
Conseil Régional du Poro (Korhogo)	année 2020	Mairie d'Assinie	sept-21
Conseil Régional du Tonkpi (Man)	année 2020	Mairie d'Adiaké	sept-21
Conseil Régional du Haut Sassandra (Daloa)	année 2020	Mairie de Tiapoum	sept-21
Conseil Régional Aboisso	année 2020	Mairie de Maféré	sept-21
Commune Aboisso	année 2020	Mairie de Ayamé	sept-21
Conseil Régional de Toumodi	année 2020	Conseil Regional du Sud Comoé	sept-21
Commune de Toumodi	année 2020	Mairie de Bouaké	sept-21
Conseil Regional du Béré	année 2020	Mairie de Beoumi	sept-21
Mairie de Biankouman	mai-21	Mairie de Djebonoua	sept-21
Mairie de Logoualé	mai-21	Mairie de Sakassou	sept-21
Mairie de Zouan - Hounien	mai-21	Mairie de Diabo	sept-21
Mairie de Danané	mai-21	Mairie de Botro	sept-21
Mairie de Bin-Houye	mai-21	Mairie de Bodokro	sept-21
Mairie de Sipilou	mai-21	Mairie de Brobo	sept-21
Mairie de Gbonné	mai-21	Conseil Regional du Gbêké	sept-21
Mairie de Man	mai-21	Mairie de Dimbokro	sept-21
Mairie de Sangouiné	mai-21	Mairie de KouassiKouassikro	sept-21
Mairie d'Akoupe	août 2021	Mairie de Bocanda	sept-21
Mairie d'Affrery	août 2021	Mairie de Bongouanou	sept-21
Mairie d'Adzopé	août 2021	Mairie de Tiémeleko	sept-21
Mairie d'Agou	août 2021	Mairie d'Arrah	sept-21
Mairie d'Allépé	août 2021	Mairie de n'Gbatto	sept-21
Mairie de Yakassé Attobrou	août 2021	Mairie de Anoumaba	sept-21
Conseil Regional de la Mé	août 2021	Conseil Regional du Moronou	sept-21
Mairie de Jacquenville	août 2021		

ANNEXE 2 : ETAT DE CONNEXION AU SIGMAP VIA INTERNET DES EPN ET SODE (1/2)

Liste des 96 Etablissements Publics Nationaux (EPN) Connectés

N°	EPN	N°	EPN
1	INFS	49	SOGEPIE
2	ESATIC	50	INSP
3	ISTC	51	ONS
4	HACA	52	COTE D'IVOIRE TOURISME
5	UEP-ZBTIC	53	FSDP
6	CAIDP	54	CRO
7	AIP	55	FNLCS
8	CNP	56	FDTR
9	FER-PALMIER	57	OSER
10	ONP	58	INFPA
11	ENSEA	59	AGEDI
12	ANDE	60	CROU ABOBO-ADJAME
13	CDT	61	INJS
14	ANAGED	62	OISSU
15	UNIVERSITE FHB	63	AEJ
16	ENS	64	CROU DE MAN
17	CROU	65	UNIVERSITE DE MAN
18	CROU DE HORHOGO	66	ANRMP
19	IPNETP	67	PCA
20	CIDFOR	68	CNAC
21	CPNTIC	69	INSAAC
22	AGEFOP	70	EIBMA
23	CED-CI	71	CNF
24	INFJ	72	OIPR
25	CROU DE BOUAKE	73	OIPC
26	CNDJ	74	CACI
27	CHU DE COCODY	75	OCPV
28	CHU DE TREICHVILLE	76	CIAPOL
29	INFAS	77	INCI
30	CHU DE BOUAKE	78	CENTIF
31	CCTOS	79	AIRMS
32	SAMU	80	CEI
33	CHU ANGRE	81	LANEMA
34	INHP	82	OSCS
35	ICA	83	ONACCI
36	CNRAO	84	ONPC
37	INPHB YAMOOUSSOUKRO	85	OIPI
38	UNIVERSITE ALASSANE OUATTARA	86	OSCN
39	LNSP	87	ONAC
40	CNTS	88	INSTITUT PASTEUR
41	CROU DE DALOA	89	LANADA
42	UNIVERSITE DE DALOA	90	IRF
43	UNIVERSITE DE KORHOGO	91	CNDH
44	COMNAT-CI	92	CNCMR
45	UNIVERSITE NANGUI ABROGOUA	93	CCL-VC
46	UNIVERSITE VIRTUELLE DE CI	94	CEPICI
47	ENA	95	FDFP
48	CRFLD	96	BIPIA

ANNEXE 2 : ETAT DE CONNEXION AU SIGMAP VIA INTERNET DES EPN ET SODE (2/2)

Liste des 43 SODE Connectées au SIGMAP

N°	SODE	N°	SODE
1	SODEFOR	23	SODERTOUR LACS
2	CI -ENERGIE	24	RTI
3	SOTRA	25	SIT
4	LBTP	26	SNPECI
5	SNDI	27	EDIPRESSE
6	ANAC	28	FER
7	VITIB	29	INS
8	ANSUT	30	FODI
9	ONAD	31	INIE
10	ONEP	32	SDPC
11	ARTCI	33	AGEROUTE
12	CML	34	PETROCI HOLDING
13	POSTE DE COTE D'IVOIRE	35	BNI
14	AIGF	36	SIPF
15	BNETD	37	LONACI
16	AFOR	38	CI-ENGINEERING
17	SODEMI	39	I2T
18	CNCE (Banque Populaire)	40	ADERIZ
19	SODEXAM	41	CONSEIL HEAVEA - PALMIER A HUILE
20	AIR CI	42	ANADER
21	PAA	43	VERSUS BANQUE
22	PA SAN PEDRO		

ANNEXE 3 : RECAPUTILATIF DES FORMATIONS INTERNES AU TITRE DE L'ANNEE 2021

N°	PERIODE	PUBLIC-CIBLE	THEME	LIEU DE FORMATION	NOMBRE DE PARTICIPANTS					
					Femmes	Hommes	Total			
1	04 janvier 2021	Nouveaux cadres de la DGMP	Organisation et traitement des dossiers de la DMP à la DGMP	Salles de conférences, 6 ^{ème} étage - Bâtiment B1, Cité Financière, Abidjan-Plateau	04	10	14			
2	05 janvier 2021		Planification de la passation des marchés publics	Salles de conférences, 6 ^{ème} étage - Bâtiment B1, Cité Financière, Abidjan-Plateau,						
3	05 janvier 2021		Elaboration d'un Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	Salles de conférences, 6 ^{ème} étage - Bâtiment B1, Cité Financière, Abidjan-Plateau						
4	06 janvier 2021		Modes et procédures de passation des marchés publics	Salles de conférences, 6 ^{ème} étage - Bâtiment B1, Cité Financière, Abidjan-Plateau						
5	06 janvier 2021		Procédures concurrentielles simplifiées de passation des marchés publics	Salles de conférences, 6 ^{ème} étage - Bâtiment B1, Cité Financière, Abidjan-Plateau						
6	07 janvier 2021		cas pratiques d'élaboration d'un Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	Salles de conférences, 6 ^{ème} étage - Bâtiment B1, Cité Financière, Abidjan-Plateau						
7	08 janvier 2021		Exécution des marchés et à la gestion des incidents des marchés publics	Salles de conférences, 6 ^{ème} étage - Bâtiment B1, Cité Financière, Abidjan-Plateau						
8	02 février 2021		Sensibilisation des nouveaux agents sur la Politique Qualité de la DGMP	Salles de conférences, 6 ^{ème} étage - Bâtiment B1, Cité Financière, Abidjan-Plateau				08	12	20
9	11 février 2021		Rédaction administrative	Salles de conférences, 6 ^{ème} étage - Bâtiment B1, Cité Financière, Abidjan-Plateau				6	10	16
10	24 février 2021	Cadres formateurs de la Sous-direction de la Formation et des Appuis Techniques	Préparation d'une présentation sur Powerpoint	Salles de conférences, 6 ^{ème} étage - Bâtiment B1, Cité Financière, Abidjan-Plateau	04	06	10			
11	25 février 2021	Nouveaux cadres de la DGMP	Innovations liées à la passation et au contrôle portées par l'Ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics	Salles de conférences, 6 ^{ème} étage - Bâtiment B1, Cité Financière, Abidjan-Plateau	05	09	14			
12	08 avril 2021	Assistants de direction et Agents du Service Courrier de la DGMP	Techniques d'accueil téléphonique et physique	Salles de conférences, 6 ^{ème} étage - Bâtiment B1, Cité Financière, Abidjan-Plateau	08	03	11			
13		Cadres du Service de la Préparation de la Commande publique de la Direction des Procédures Opérations	Formations réalisées sur les écrans de fonctionnalités du SIGOMAP	Salles de conférences, 20 ^{ème} étage – Tour F, Cité Financière, Abidjan-Plateau	03	05	08			
14		Cadres du Service du contrôle de la régularité des opérations sur financement extérieurs de la commande de la Direction des Procédures Opérations	Formations réalisées sur les écrans de fonctionnalités du SIGOMAP	Salles de conférences, 20 ^{ème} étage – Tour F, Cité Financière, Abidjan-Plateau	03	04	07			
15		Direction Régionale de l'Indénié Djuablin, du Boukani et du Gontougo	Formations réalisées sur les écrans de fonctionnalités du SIGOMAP	Salles de conférences, 20 ^{ème} étage – Tour F, Cité Financière, Abidjan-Plateau	03	03	06			
16		Direction Régionale du District Autonome de Yamoussoukro du Bélier, du N'zi, du Moronou et de l'Iffou	Formations réalisées sur les écrans de fonctionnalités du SIGOMAP	Salles de conférences, 20 ^{ème} étage – Tour F, Cité Financière, Abidjan-Plateau	02	04	06			
17		Direction Régionale Abidjan Sud et du Sud Comoé	Formations réalisées sur les écrans de fonctionnalités du SIGOMAP	Salles de conférences, 20 ^{ème} étage – Tour F, Cité Financière, Abidjan-Plateau	03	03	06			
18		Direction Régionale d'Abidjan Nord, de l'Agneby Tiassa, de la Mé et des Grands Ponts	Formations réalisées sur les écrans de fonctionnalités du SIGOMAP	Salles de conférences, 20 ^{ème} étage – Tour F, Cité Financière, Abidjan-Plateau	02	05	07			

N°	PERIODE	PUBLIC-CIBLE	THEME	LIEU DE FORMATION	NOMBRE DE PARTICIPANTS		
					Femmes	Hommes	Total
19		09 Directions Régionales	Formations réalisées sur les écrans de fonctionnalités du SIGOMAP	Salles de conférences, 20 ^{ème} étage – Tour F, Cité Financière, Abidjan-Plateau	15	16	36
20	17 juin 2021	Cadres du Service du Contrôle de la Préparation de la Commande Publique des Projets Cofinancés	Présentation et traitement des dossiers dans le SIGOMAP	Salles de conférences, 6 ^{ème} étage - Bâtiment B1, Cité Financière, Abidjan-Plateau	02	05	07
21	28 juillet 2021	Cadres et stagiaires des DSE et DRRP sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics	Dispositif juridique et enjeux des marchés publics	Salles de conférences Moussa SANOGO de la DGMP, Cocody – Riviera Bonoumin	13	24	37
22	04 août 2021		Planification de la passation des marchés publics	Salles de conférences Moussa SANOGO de la DGMP, Cocody – Riviera Bonoumin	14	22	36
23	05 août 2021		Elaboration d'un Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	Salles de conférences Moussa SANOGO de la DGMP, Cocody – Riviera Bonoumin	21	24	45
24	11 août 2021		Mode et procédures et passation des marchés publics	Salles de conférences Moussa SANOGO de la DGMP, Cocody – Riviera Bonoumin	15	15	30
25	13 août 2021	Cadres et stagiaires de la DGMP	Typologie des marchés publics	Salles de conférences Moussa SANOGO de la DGMP, Cocody – Riviera Bonoumin	22	30	52
26	17 août 2021	Cadres et stagiaires de la DPO, de la DSIFC, de la DRPM ABIDJAN-SUD, de la DRMP ABIDJAN-NORD et de la Cellule C2D-DGMP	Dispositif juridique et enjeux des marchés publics	Salles de conférences Moussa SANOGO de la DGMP, Cocody – Riviera Bonoumin	25	11	44
27	18 août 2021	Cadres et stagiaires de la DSE et de la DRRP sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics	Procédures concurrentielles simplifiées de passation des marchés publics	Salles de conférences Moussa SANOGO de la DGMP, Cocody – Riviera Bonoumin	11	13	24
NOMBRE DE CADRES, AGENTS ET STAGIAIRES FORMES EN INTERNE (1)					89	84	173

ANNEXE 4 : RECAPUTILATIF DES FORMATIONS A L'ENDROIT DES PARTENAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2021 (1/2)

N°	PERIODE	PUBLIC-CIBLE	THEME	LIEU	FINANCEMENT	NOMBRE DE PARTICIPANTS		
						Femmes	Hommes	Total
1	Du 20 au 22 janvier 2021	Direction du Contrôle Financier : Contrôleurs Financiers	Marchés publics des collectivités territoriales et des districts autonomes	Grand-Bassam	Contrôle Financier	41	53	94
2	02 et 03 mars 2021	Inspection Générale des Finances : Inspecteurs Vérificateurs des Finances et Auditeurs	Passation, contrôle et audits des marchés publics	Abidjan, Résidence Limaniya Golf	Inspection Générale des Finances	16	25	41
3	02 et 04 mars 2021	Air Côte d'Ivoire : Cadres et opérationnels des marchés	Procédures de passation, de contrôle et de régulation des marchés publics	Abidjan Port-Bouet, Siège de Air Côte d'Ivoire	Air Côte d'Ivoire	02	08	10
4	mars 2021	Trésorerie Principale de Yopougon (TP-Y) : - Cadres et agents (TP-Y) - Directeur Financier, Sous-directeur des projets, Comptable et agents du service de la planification et des marchés (Mairie de Yopougon) - Trésorier Principal de Marcory - Trésorière Principale de Bingerville	Procédures des marchés publics	Abidjan, Trésorerie principale de Yopougon	Trésorerie Principale de Yopougon	09	23	32
5	12 mars 2021	Société d'avocats de Côte d'Ivoire : - Avocats	Rôle de la Direction Générale des Marchés Publics aux différentes étapes des procédures des marchés publics	Abidjan, Salle de conférences de la Société d'Avocats de Côte d'Ivoire	Société d'Avocats de Côte d'Ivoire	07	07	14
6	28 et 29 avril 2021	SODE & SPFPM	Procédures de passation, de contrôle et de régulation des marchés publics	Grand Bassam, N'SA HÔTEL	ARNMP	37	43	80
7	28 mai 2021	Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC)	Attributions, rôles et responsabilités des Cellules de Passation des Marchés Publics et Procédures concurrentielles simplifiées de passation des marchés publics	Abidjan (Salle de conférences, ex-Secrétariat d'Etat chargé du Service Civique)	MPJIPSC	12	16	28
8	Du 22 au 24 juin 2021	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER)	Procédures de passation des marchés dans le SIGOMAP	Abidjan, BLUEBAY HOTEL	ANADER	13	27	40
9	Du 06 au 08 juillet 2021	Centre Hospitalier Universitaire d'Angré (CHU d'Angré)	Procédures de passation des marchés dans le SIGOMAP	Abidjan, Salle de conférences du CHU d'Angré	CHU d'Angré	03	13	16
10	Du 22 au 23 juillet 2021	Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP)	Procédures de passation des marchés dans le SIGOMAP	Abidjan, Siège de l'AIRP	AIRP	00	06	06
11	04 août 2021	Ministère du Tourisme et des Loisirs	Responsabilités des acteurs et procédures concurrentielles simplifiées	Abidjan, Heden Golf Hôtel	MINTOUR	28	56	84
12	08 septembre 2021	Groupeement des Imprimeurs de Côte d'Ivoire	Technique de montage des offres techniques et financières	Abidjan - Riviera Bonoumin, Salle de conférences Moussa SANOGO de la DGMP	DGMP	06	15	21
13	Du 16 au 17 septembre 2021	Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC)	Procédures de passation des marchés dans le SIGOMAP	Abidjan, Siège de l'ANAC	ANAC	04	12	16
14	Du 29 au 30 septembre 2021	Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire	Procédures de passation des marchés dans le SIGOMAP	Abidjan, Siège de l'ARTCI	ARTCI	10	17	27

ANNEXE 4 : RECAPUTILATIF DES FORMATIONS A L'ENDROIT DES PARTENAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2021 (2/2)

N°	PERIODE	PUBLIC-CIBLE	THEME	LIEU	FINANCEMENT	NOMBRE DE PARTICIPANTS		
						Femmes	Hommes	Total
15	5, 6, 7, 12,13 et 14 octobre 2021	Opérateurs économiques	Gestion des marchés publics dans le cadre du nouveau dispositif : rôles et responsabilités des acteurs	Grand-Bassam, N'SA Hôtel	PAGEF	28	93	121
16	Du 20 au 22 octobre 2021	Collectivités Territoriales du District d'Abidjan : - Acteurs des marchés publics des mairies ; - Trésoriers principaux auprès des mairies.	Gestion des marchés publics dans le cadre du nouveau dispositif : rôles et responsabilités des acteurs	Grand-Bassam, N'SA Hôtel	PAGEF	15	47	62
17	26 et 27 octobre 2021	Institutions de la République : Acteurs des marchés publics	Gestion des marchés publics dans le cadre du nouveau dispositif : rôles et responsabilités des acteurs	Abidjan – Cocody, Palm Club Hôtel	PAGEF	09	23	32
18	4 novembre	Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) : Maires	Renforcement des capacités des Maires sur la passation des marchés publics	Abidjan - Plateau, Hôtel du District Autonome, Salle Emmanuel Dioulo	UVICOCI	07	59	66
19	4 et 5 novembre	Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Electricité en Côte d'Ivoire (ANARE – CI) : Acteurs des marchés publics	Séminaire de formation des acteurs marchés de L'ANARE-CI sur les procédures de passation des marchés publics	Abidjan - Riviera Bonoumin, Salle de conférences Moussa SANOGO de la DGMP	DGMP	04	08	12
20	9 novembre 2021	Unité de Coordination du PMUA (UC – PMUA) : Spécialistes en passation des marchés	Présentation des fonctionnalités du SIGOMAP	Abidjan, Deux-Plateaux Vallon, Siege de l'UC-PMUA	PMUA	02	01	03
21	19 novembre 2021	Centre National de Prévention et de Traitement de l'Insuffisance Rénale (CNPTIR)	Procédures de passation des marchés et analyse des offres des soumissionnaires	Bingerville, Pôle scientifique et d'innovation	CNPTIR	07	13	20
22	25 novembre 2021	Personnes Responsables des Marchés des Ministères	Sensibilisation des personnes responsables des marchés des ministères sur les procédures de passation des marchés publics	Abidjan – Plateau, Primature	PRIMATURE	13	60	73
23	3 décembre 2021	Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI) – délégation régionale du Gôh : - membres de la CCI-CI ; - opérateurs économiques ; - collectivités territoriales.	Marchés publics : procédures de passation et recours	Siège de la délégation régionale du Gôh de la CCI-CI	CCI-CI	11	52	63
NOMBRE D'ACTEURS EXTERNES FORMES						284	677	961
NOMBRE DE CADRES ET STAGIAIRES FORMES EN INTERNE						89	84	173
TOTAL DES ACTEURS FORMES						373	761	1134

ANNEXE 5 : REPARTITION DES OPERATIONS CONTROLEES PAR MINISTERE AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Ministères	Nombre de PSC contrôlé	Nombre de PSL contrôlé	Nombre de PSO contrôlé	Nombre de PC contrôlé
Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat	21	20	2	1
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	36	1	0	1
Ministère d'Etat, Ministère de la Défense	0	8	0	0
Ministère de l'Equipeement et de l'Entretien Routier	34		0	0
Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	28	2	0	0
Ministère des Transports	26	0	0	1
Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie	54	12	0	0
Ministère du Plan et du Développement	9	0	0	0
Ministère du Commerce et de l'Industrie	26	0	6	0
Ministère de l'Economie Numérique, des Télécommunications et de l'Innovation	49	1	0	0
Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration	118	0	0	0
Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle	35	2	0	0
Ministère de l'Hydraulique	28	0	0	0
Ministère de l'Economie et des Finances	49	0	0	0
Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	38	0	0	0
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	10	0	0	1
Garde des Sceaux, Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	36	8	1	0
Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	69	4	0	0
Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité	35	0	0	1
Ministère de la Communication, des Médias et de la Francophonie	38	0	0	1
Ministère de la Promotion de l'Investissement et du Développement du Secteur Privé	13	0	0	0
Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora	---	---	---	---
Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	13	0	0	
Ministère des Eaux et Forêts	20	0	0	2
Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	2	4	0	
Ministère de la Promotion des Sports et du Développement de l'Economie Sportive	5	0	0	3
Ministère du Tourisme et des Loisirs	41	2	0	
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	55	9	0	
Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique	13	2	0	
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	29	0	0	
Ministère de la Culture et de l'Industrie des Arts et du Spectacle	74	0	0	
Ministère de la Promotion des PME, de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur Informel	49	0	0	
Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté	45	0	0	
Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance, du Renforcement des Capacités et de la Lutte contre la Corruption	35	0	0	
Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage	21	1	0	
Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	52	0	0	
Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale	8	0	0	
Ministère délégué auprès du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, chargé de l'Intégration Africaine	24	1	0	
Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, chargé de la Modernisation de l'Administration	23	2	1	
Secrétariat d'Etat auprès du Ministère des Transports, chargé des Affaires Maritimes	44	0	0	
Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, chargé de la Protection Sociale	8	0	0	
TOTAL	1313	79	10	11

ANNEXE 6 : RECAPUTILATIF DES ACTIVITES DE LA DGMP DANS LE PLAN D'ACTIONS STRATEGIQUES 2021 (1/2)

Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Projet	Actions	Période d'exécution		Résultats attendus	Preuves de réalisation	Point de mise en œuvre au 15 décembre 2021	Statuts actions au 15 décembre 2021
				Début	Fin				
OS 1: Renforcer l'automatisation des opérations	OO1: Améliorer la performance des outils informatiques	P.1 : Mise en exploitation du SIGOMAP (e-marchés) Phase I	A1 : Mise en exploitation le SIGOMAP (phase I)	janv-21	déc. 21	Le SIGOMAP (phase 1) est utilisé par tous les ministères pour la passation des marchés	Courrier de transmission de Codes d'accès Rapport d'activités	Le SIGOMAP (phase 1) est opérationnel et tous les ministères sont connectés. Cette première phase de l'applicatif permet l'élaboration, la transmission et la validation des plans de passation des marchés, des dossiers de consultation, des documents issus des travaux des commissions d'évaluation des offres en ligne.	Réalisé
OS 2 : Consolider la maîtrise de la dépense publique	OO2 : Mettre en place des outils performants de prévision	P.2: Mise en exploitation de la Banque de Données des Prix de Référence (BDPR)	A2 : Mettre en exploitation la BDPR	janv-21	déc. 21	la BDPR est mise en exploitation	Courrier de transmission de Codes d'accès Rapport d'activités	BDPR mis en exploitation ; 466 autorités contractantes, 38 acteurs des structures de contrôle et 8 maîtres d'œuvres utilisent la BDPR.	Réalisé
		P.3 : Poursuite de l'extension de la connexion du SIGMAP aux Établissements Publics Nationaux (EPN) et aux Collectivités	A3 : Connecter 50 Collectivités au SIGMAP	janv-21	déc. 21	50 collectivités sont connectées	Connecter 50 Collectivités au SIGMAP	Le programme de connexion des 50 collectivités est achevé depuis le 25 septembre 2021.	Réalisé
			A4 : Connecter 35 Etablissements Publics Nationaux (EPN) au SIGMAP	janv-21	déc-21	35 EPN sont connectés	Connecter 35 Établissements Publics Nationaux (EPN) au SIGMAP	La connexion des 35 EPN est achevée le 11 septembre 2021.	Réalisé

ANNEXE 6 : RECAPUTILATIF DES ACTIVITES DE LA DGMP DANS LE PLAN D' ACTIONS STRATEGIQUES 2021 (2/2)

Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Projet	Actions	Période d'exécution		Résultats attendus	Preuves de réalisation	Point de mise en œuvre au 15 décembre 2021	Statuts actions au 15 décembre 2021
				Début	Fin				
OS 3 : Renforcer l'image et la perception du système des marchés publics	OO. 3 : Respect des Exigences normatives applicables à la DGMP	P.4 : Maintien de la certification à la norme ISO 9001	A5 : Réaliser l'audit de suivi (SGS)	oct-21	déc-21	Le certificat ISO 9001 version 2015 est maintenu	Rapport d'audit	L'audit de suivi à 12 mois a été réalisé du 27 au 29 octobre 2021. Cet audit a abouti au maintien de la certification ISO 9001 version 2015 de la Direction Générale des Marchés Publics obtenue le 20 septembre 2020.	Réalisé
	OO. 4 : Outiller les acteurs en vue d'une mise en œuvre efficace des procédures de marchés publics	P.5 : Renforcement des capacités des acteurs du système des marchés publics	A6 : Former les acteurs des marchés publics sur les dispositifs édictés par le Code des Marchés Publics	févr-21	déc-21	1000 acteurs formés	Former les acteurs des marchés publics sur les dispositifs édictés par le Code des Marchés Publics	Sur un objectif de 1000 acteurs formés, nous sommes à 1071 acteurs formés à ce jour	Réalisé
	OO. 5 : Informer les acteurs et partenaires du système des marchés publics	P.6 : Mise en place un mécanisme de gestion de la communication à la DGMP	A7 : Concevoir et mettre en exploitation un nouveau site internet pour la DGMP	janv-21	mai-21	Nouveau site internet mis en exploitation	Rapport de mise en exploitation	Le nouveau site internet est développé et est en exploitation, il est accessible à l'adresse www.marchespublics.ci .	Réalisé
			A8 : Réaliser un film institutionnel et 5 capsules sur les marchés publics	mars-21	déc-21	film institutionnel diffusé	Rapports d'activité	Le film institutionnel et les cinq (5) capsules sont produits. Le film institutionnel est diffusé et la diffusion des cinq (5) capsules a démarré sur la RT11 et s'achèvera le lundi 27 décembre 2021.	Réalisé